

Le Commerce

RADIO
TÉLÉVISION



ÉQUIPEMENT
MÉNAGER

Lisez
DANS CE NUMÉRO

ÉLECTRO-MÉNAGER

- Editorial : Le conseiller technique du « home » moderne... 199
- Communiqués et nouvelles 200 et 203
- Les ressources du chauffage d'appoint... 201 et 203
- Les machines à laver à pulsation... 205

COMPTE-RENDUS

- Au 2^e Salon de la Télévision 211 et 212
- L'Assemblée annuelle du S.C. R.E.M. 206

RADIO-TÉLÉVISION

- Les canaux pour T.V. attribués par la France à Stockholm 207 et 210
- Echos et nouvelles 207 et 210
- Nouvelle organisation du réseau de la R.D.F. 208
- Vers la modulation de fréquence 208
- Plan de Copenhague 208
- Le futur réseau français de télévision 211
- Ce que tout dépanneur doit savoir 214
- Télé-Service 216 et 217
- L'entretien du Téléviseur 217

INFORMATIONS OFFICIELLES

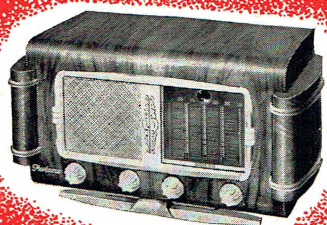
- Vie professionnelle 219
- Questions économiques 219
- Fiscalité 221
- Législation sociale 223
- ★ Petites annonces 224



Une intéressante réalisation d'éclairage d'un grand magasin parisien (O.C.E.L.) réalisé par Philips.

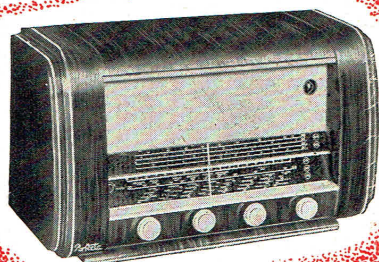
Perfecta

la perfection en radio



RÉGENT

6 lampes - 4 gammes
dont 2 O. C.
bande étalée



AMIRAL

6 lampes - 4 gammes
dont 3 O. C.



QUEEN

6 lampes - 5 gammes dont
3 O. C. équipée à la demande
d'un ensemble 3 vitesses

Une gamme
de douze
modèles!

FAIT VOTRE CRÉDIT!

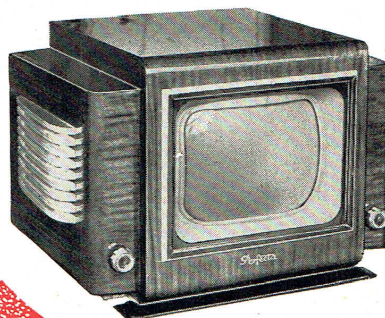
NOTRE ORGANISATION DE CRÉDIT
VOUS DÉLIVRERA
DE VOS ÉCHÉANCES!

- 1° Facilités de vente.
- 2° De la marchandise dans votre magasin.
- 3° Rapidité et souplesse pour le renouvellement et l'acceptation des affaires faites.
- 4° Dégagement de vos soucis financiers.
- 5° Diminution du capital engagé dans votre affaire.
- 6° Simplification totale de votre comptabilité.
- 7° Réduction de votre personnel.
- 8° Un dépôt régional de postes radio à votre disposition.

TOUS LES AVANTAGES AVEC « PERFECTA »

TÉLÉVISEUR

819 l. - 6bénistérie luxueuse
fréquence image 185,25 Mc/s
fréquence son 174,1 Mc/8
tube 31 cm



Publi-SARP

LISTE DE NOS REPRÉSENTANTS AVEC DÉPÔT POUR LA

ASCHENBRENNER - 18, rue Ste-Hélène
STRASBOURG (Bas-Rhin)
CHASSAGNIEUX - 14, a. Bridault, NICE (A.-M.)
CITEX - Monsieur SAINT MARTIN
31, r. de Courtejaire - CARCASSONNE (Aude)
CRENN Roger - 15, rue de Goudicé
SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)
DANTONEL - Avenue de l'Usine - FUMEL
(Lot-et-Garonne)
Ets A.P.E.R. - 47 bis, rue de Châtivestre
PELANS (Marne)
DIOT - 27, r. Hemard-Fernandier, J.-MIENS
DURAND - T.S.F. - ST-LAURENT-DU-PAPE
(Ardèche)

Ets DUCLORY - Rte de Bans - GIVORS (Rhône)
REDON - 34, rue du Pont de la Mosque
BOUDEAUX (Gironde)
HAMEL - 55, rue François-la-Vieille
CHERBOURG (Manche)
LACROIX - 17, Place Saint-Nicolas
CHATEAUBRIANT (Loire-Inférieure)
LAGARDE R. - Rue Nouvelle, VILLEMOS-
SON-SUR-ORGE (S.-et-O.)
LEDRU - 24, r. du Dr-Leroy - LE MANS (Sarthe)
MARCHANTIER Albéric - 2, rue d'Artois
LILLE (Nord)
MENETRIER - 74, rue J.-J.-Rousseau
DIJON (Côte-d'Or)

FRANCE, L'UNION FRANÇAISE,

NOUVELEC - 8, Pl. de la Croix de Bourgogne
NANCY (M.-&-M.)
L'OUEST RADIOPHONIQUE - 11, rue
des Poiliers - ANGERS (Maine-et-Loire)
PATRY - 59, rue des Bulins - MONT-ST-
AIGNAN (Seine-Inférieure)
MALASSIS - Chemin des Montbrunes
ANGOULÊME (Charente)
QUINET - Maison de la Radio - 19 bd.
J.-Jaures - ORLÉANS (Loiret)
S. A. D. E. R. - 19, rue Jules-Lasserre
TARBES (Hautes-Pyrénées)
TEISSÈDRE - Repr. - NEUSSARGUES
(Cantal)

LA SUISSE ET LA TURQUIE

UNION-FRANÇAISE

S.A.V.A.M.E. - 29, rue du Château-Yquem
CASABLANCA (Maroc)
S. O. M. E. N. A. - 86, rue Sadi-Carnot
ALGER (Algérie)

SUISSE

Walter HAUTPLI - Radio Perfecta
UNTER ERLINSBACH

TURQUIE

SEPON DJIVAN - 91-93, Karakoff Palas
Sirasi - GALATA ISTANBUL

7, RUE SAINT-GEORGES - NANCY (Meurthe-et-Moselle) - TÉL. : 50-67

*Le premier en date reste toujours
le premier par sa qualité!*



SUPERTONE

"DUPLIX"

78 - 45 - 33 1/3 t. m.

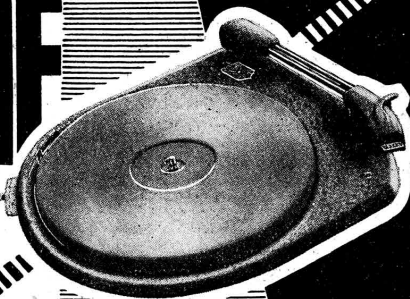
A RÉGULATEUR ET RETOUR
AUTOMATIQUE DU BRAS

Sa musicalité

Ses performances

Ses exclusivités...

EN FONT UN TOURNE-DISQUES
D'UNE CLASSE A PART!



PLATINE

3 vitesses
à cellule reversible



**VALISE
ELECTROPHONE**

"Electro-quality"



**TIROIR
TOURNE-DISQUES**

noyer
ou palissandre

*Essayez...
Comparez!*

SUPERTONE

**TIROIRS, ELECTROPHONES
CHASSIS NUS, VALISES.**

EN VENTE CHEZ
TOUS LES BONS DISQUAIRES

10 BIS, RUE BARON - PARIS-17°

TÉL. MAR. 22-76

Publi S.A.R.L.

Le conseiller technique du "home" moderne...

L'AUTRE JOUR, j'ai été le témoin involontaire, dans le magasin d'un revendeur de « Confort électro-ménager » de la petite scène suivante :

Une dame, type « bourgeoise cossue », pousse avec aisance la porte d'entrée de la boutique et s'adresse ainsi à notre installateur-revendeur :

— Dites-moi, vous qui connaissez bien ces questions, je crois, quelle est votre opinion sur cette nouvelle machine à laver X... dont la publicité s'étale partout ?...

Oh ! ce n'est pas que je suis mécontente de l'appareil Y... que vous m'avez vendu l'an passé, mais il paraît, d'après ce « qu'ils disent » dans la publicité de la machine X..., que cette dernière possède sur la mienne les avantages suivants : (1). Est-ce exact ? Si vous me confirmez la véracité de ces affirmations, je suis toute prête à vous acheter cette nouvelle machine à laver X..., une de mes amies reprendrait la mienne... », etc., etc.

L'interlocuteur, c'est-à-dire notre revendeur prit un air inspiré, sembla embarrassé et prononça enfin cette phrase anti-commerciale : « Oh ! moi, vous savez, la meilleure machine à laver, c'est la machine Y... que je vous ai vendue, pour la bonne raison que j'en suis le dépositaire exclusif dans le quartier et que je ne connais qu'elle... ».

L'acheteuse « en puissance » toisa alors notre revendeur avec, disons-le, une moue un peu méprisante et répondit : « ah ! oui, c'est bien, je comprends..., mais vous me décevez vraiment, moi qui pensais que vous connaissiez bien la question, je tâcherai de trouver les renseignements que je désire ailleurs ; près de quelqu'un de compétent... Au revoir, Monsieur... » et l'acheteuse visiblement désappointée disparut.

**

Si j'ai tenu à vous narrer cette petite histoire vécue, c'est parce qu'elle m'a fait particulièrement toucher du doigt, pour ainsi dire, la vanité et le manque de sens commercial de certains commerçants qui se plaisent trop souvent à accuser le sort de leur non-réussite !

Comment ce revendeur sur la sellette n'a-t-il pas de suite compris le sens de la première phrase prononcée par son interlocutrice lui décarnant le « préjugé favorable », en le désignant pour un « technicien averti » et lui demandant conseil ?

Quoi de plus flatteur et... intéressant pour de futures transactions d'être considéré comme un homme de l'art aux avis précieux, le Conseiller technique du home moderne, enfin.

Oui, mais pour ce faire, notre revendeur doit non seulement sortir de sa gangue et posséder un minimum de psychologie commerciale, mais encore lui faut-il se tenir au courant des progrès techniques, des nouveautés de la concurrence et de l'évolution du marché en général.

Faut-il conclure en affirmant que nous tâchons dans ces pages de l'y aider dans la mesure de nos moyens ?

G. D.

PUBLIÉ PAR

LES ÉDITIONS TECHNIQUES
ET PROFESSIONNELLES
G. DUFOUR

18 bis, VILLA HERRAN - PARIS (XVI^e)
C.C.P. 699-67 PARIS - Tél. : TRO. 22-82

(1) Censuré par la Rédaction.

Communiqués et nouvelles

Nettoyage de gratte-ciel

Comment se nettoie un gratte-ciel? Mais comme une paire de draps, à l'eau et au savon, tout simplement. Pour nettoyer le plus haut du monde, l'Empire State de New-York, il faut une armée de 800 hommes et femmes pour faire le ménage intérieur et... extérieur.

L'immeuble reçoit chaque jour, entre 50.000 et 200.000 personnes. On a choisi les grands moyens correspondants : le personnel fabrique le savon dans l'immeuble et fait sa lessive sur place avec une gigantesque machine de laverie.



Beurrées automatiquement

Le triomphe de l'automatisme est bien cette machine britannique Avancore Engineering Co qui coupe le pain à la cadence de 55 tranches à la minute et applique dessus une couche de beurre que l'on peut régler jusqu'à une pellicule imperceptible, pour la clientèle écossaise!

Le moteur de 1 cheval est couplé par

flexible au disque et le pain avance par vis.

Il n'y a plus qu'à dévorer les beurrées aussi rapidement qu'elles sont préparées.

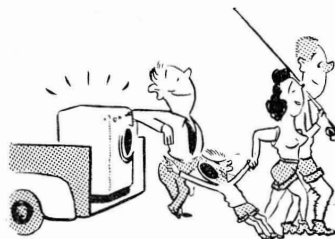
C'est très pratique pour les buffets qui suivent les conférences et ont toujours obtenu un succès beaucoup plus franc.

L'essai des couvertures chauffantes en Amérique

Un mode d'essai particulier est prévu par les compagnies d'assurances américaines pour vérifier que les matières isolantes du corps chauffant, généralement enroulées sur une résistance surbobinée et protégée, résistent à l'action de l'eau : on plonge la couverture, nous dit Electrical Engineering, dans une cuve contenant de l'eau additionnée d'une cuillerée à soupe de sel de cuisine pour 4 litres d'eau. Après avoir prolongé l'immersion pendant une heure, on applique — avec les précautions d'usage pour les opérateurs — une tension continue de 120 volts entre les fils chauffants et la solution. Le courant de fuite alors mesuré ne doit pas excéder 5 milliampères. Puis, toujours avec des précautions renforcées, on applique une tension alternative de 1.200 volts entre la résistance et la solution. La couverture est satisfaisante si aucun claquage ne s'est produit. Des essais de piége répétés jusqu'à 3.000 fois, complètent ces épreuves qui paraissent assez sévères si l'on tient compte du fait que l'usage est généralement intermittent.

Lessive pour campeurs

C'est la dernière découverte du commerce américain. Si le camping est agréable pour le mari, la femme est souvent obligée de rester près de la toile de tente avec le sac à linge.



Un industriel ingénieux a pensé à ces campeuses et il a monté une laverie sur automobile qui lui permet de sillonner les routes du Parc National de Yosemite et maintenant, Monsieur et Madame lui abandonnent la tâche et vont pêcher la truite au moulinet.

Mais, à la mauvaise saison? L'automobile sillonne dans différents villages pour retrouver les skieurs et les patineurs!

La viande fumée obtenue par voie électrique

Une usine américaine du Texas vient de mettre en service une série d'armoires chauffées électriquement et qui servent à fumer les viandes destinées à la charcuterie et à la fabrication de la viande séchée.



La fumée est obtenue par carbonisation de déchets de bois sur des éléments chauffants protégés. Le danger des feux ordinaires utilisés précédemment a été ainsi écarté. Un thermostat réglé à 100 watts par élément chauffant et à la température convenable modifie la longueur de résistance employée pour que les copeaux puissent fumer mais non brûler à feu visible.

(Suite page 203)

La marque de qualité du froid

Le Comité de Direction de la Marque F.N.A.F. s'est réuni le 25 septembre 1952. Après examen des propositions du Jury et des résultats enregistrés pour chacun des appareils examinés, la marque de qualité a été attribuée aux réfrigérateurs ci-après :

Compagnie Franco-Suisse de Construction Electrique, 16, rue La Boétie, Paris.

Appareils à absorption :

1° — Type L 100 B à chauffage électrique, capacité utile 69 litres.

2° — Type L 68 à chauffage électrique, capacité utile 47 litres.

3° — Type L 140 à chauffage électrique, capacité utile 96 litres.

Société Frigidaire, Division de General Motors, France, 6, av. Louis-Roche, Gennevilliers (Seine).

Appareil à compression :

Type « Master 742 ». Groupe hermétique « Frigidaire ». Système à capillaire, capacité utile 210 litres.

Société Markt, 107, avenue Parmentier, Paris.

Appareil à compression :

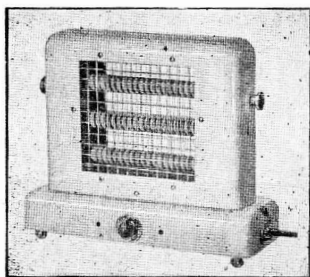
Type K G 4. Groupe hermétique « Kelvinator ». Système à capillaire, capacité utile 120 litres.

Les ressources du chauffage d'appoint

● Les tarifs de l'électricité ne permettent pas de penser qu'elle puisse constituer le mode de chauffage principal de la généralité des habitations.

● Mais la clientèle demandera de lui fournir l'intéressant chauffage d'appoint dont le prototype fut le radiateur parabolique.

Est-ce à dire que le radiateur parabolique soit maintenant abandonné ? Il n'en est pas question : son prix avantageux, sa simplicité d'emploi et sa légèreté laissent encore beaucoup trop d'arguments en sa faveur. On obtient par son emploi le chauffage direct et rapide sur une surface relativement réduite.



Radiateur direct « Le Simplex »
« ELECTRIC-CROISSANT »

Si l'on veut aller plus loin dans des conditions d'économie, on abandonne le chauffage direct et l'on se tourne vers des procédés plus modernes :

— chauffage à convection accélérée ;

— chauffage à récupération ;

— chauffage à accumulation ;

— chauffage par eau chaude.

Tous ces systèmes partent de la préoccupation bien naturelle d'obtenir l'utilisation plus complète des calories produites, soit par augmentation de la surface d'action, soit par augmentation du temps d'action.

Radiateurs directs

L'utilisation immédiate des calories produites pour se dégeler les mains ou se réchauffer après le bain, si elle est faite sans préparation, impose l'usage du radiateur direct, simples résistances chauffantes placées devant un réflecteur plus ou moins parabolique, ou l'usage des radiateurs soufflants qui organisent une distribution du flux thermique, soit par moteur et ailettes, soit, dans quelques fabrications, par pulsateur d'air tout à fait analogue à un mo-

teur de haut-parleur magnétique qui vibrerait sous l'action de la tension du secteur. Ce pulsateur commande une membrane métallique de si petit diamètre que le bourdonnement n'est pas perçu, même par les ouïes les plus fines. Il s'agit de distribuer des calories et non de faire de la... musique.

Le chauffage électrique prolongé d'un grand local d'habitation représente, s'il est correctement accompli, un budget princier. Au contraire, le chauffage d'appoint par l'électricité, à l'aide de radiateurs modernes, est beaucoup plus séduisant, même financièrement, que l'usage d'un radiateur à gaz, qui n'est pas sans danger pour la respiration, ou celui d'un radiateur à huile lourde qui exige une coûteuse demi-heure de mise en route.

On est donc là devant des perspectives de vente facilitées par les progrès des plus récents appareils et où les autres modes de chauffage ne peuvent pas concurrencer.

Il ne faut donc pas se méprendre sur le sens de l'expression : chauffage d'appoint. On peut facilement, par ces procédés, maintenir complètement à une température agréable deux grandes pièces. Pour une pièce de 80 mètres cubes, la consommation en dix heures sera de l'ordre des 25 kWh, soit une dépense approximative de 240 fr. par jour.

Mais les appareils que nous allons décrire sont surtout destinés à être branchés par intermittence et pour des applications bien localisées. Le chauffage d'un cabinet de toilette, pendant une demi-heure par jour coûte seulement 8 fr., y compris l'amortissement de l'appareil.

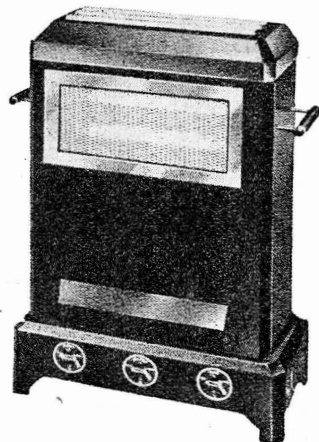
Pour le chauffage instantané d'une petite surface, un radiateur parabolique de 300 à 800 W, en raison de sa légèreté et de sa facilité d'orientation reste le moyen à conseiller. Les modèles bien stables ne manquent pas et il existe des appareils, nickelés, chromés, cuivrés, etc... à résistance protégée (Thomson, Noirrot, Sauter, Calor, Cobra, etc...) dont on a toujours intérêt à présenter deux ou trois modèles différents en vitrine.

Les cheminées sont des améliorations du réflecteur parabolique qui s'en distinguent par la grande surface rectangulaire du réflecteur et une puissance généralement plus im-

portante que l'on peut régler sur deux allures. Quelques-uns de ces modèles sont lumineux et imitent à s'y méprendre une grille pleine de boulets ardents qui donne, même à dix mètres de l'appareil, une fausse sensation de chaleur, bien agréable quand même. (Les mêmes marques que plus haut, mais aussi Tôleries de Grenoble, Ateliers électriques des Pyrénées, Suzor, etc...).

Radiateurs soufflants

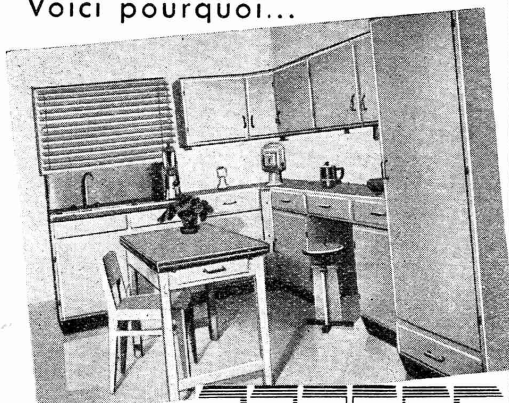
C'est l'idée du simoun, ce vent réchauffé par son passage sur les sables du désert qui inspira, sans doute, le créateur du premier radiateur soufflant.



Radiateur soufflant et lumineux
« ETOILE »

Un minuscule moteur électrique actionne des ailettes comme celles qui... refroidissent le radiateur de votre voiture. La distribution des calories est bien aidée par la convection forcée et les couches d'air chaud se déplacent avec rapidité, se réchauffant au passage sur les résistances portées au rouge vif par l'oxygène combustible. Les calories viennent alors enlever aussi bien les rhumatismes de nos épaules endolories que les gelures de nos orteils.

Voici pourquoi...



les blocs cuisine

COMERA

en bois superémaillé au DUCO

sont faciles

à **vendre!**



COMERA répond à la mode, aux besoins et aux goûts de votre clientèle : c'est la cuisine où tout est facile...

Comera est facile à vendre.



COMERA, grâce à une publicité ininterrompue, crée chaque jour de nouveaux clients, dont les adresses vous sont immédiatement transmises...

Comera vous aide à vendre



Chaque détail des BLOCS-CUISINE COMERA est étudié pour éviter toute fatigue à la ménagère : évier à double-cuve, placards accessibles, range-légumes basculant, range-poubelle, etc.

COMERA se préoccupe des intérêts de ses concessionnaires et leur accorde une remise importante.

Comera est plus intéressant à vendre

Il reste peut-être une concession libre dans votre secteur. Demandez à COMERA de vous envoyer tous les renseignements utiles sur ses fabrications et ses conditions.

COMERA

134, RUE DE LA GARE A ERMONT (S.-&-O.)

Vendez le confort du
CHAUFFAGE CENTRAL
Sans ses inconvénients :
ISORADIA

Chauffage électrique par élément blindé

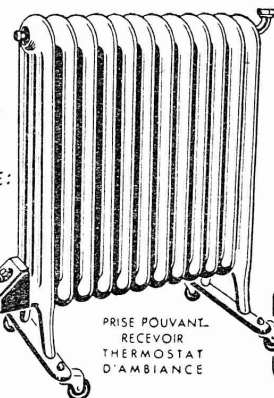
ISORADIA

1 000 à 2 000 Watts

REGULATION
THERMOSTATIQUE:

Maintient la chaleur à la température choisie

BREVETÉ S.G.D.G.
SÉCURITÉ TOTALE
GARANTI 2 ANS



RADIATEUR ACIER
A GRANDE SUR
FACE D'ÉCHANGE
THERMIQUE

RENDEMENT
MAXIMUM

CIRCULATION
ACCELERÉE D'EAU

MISE A TEMPÉ-
RATURE RAPIDE

GRANDE MOBILITÉ
ROULETTES
ORIENTABLES

Aucune fragilité
ou transport

PRISE POUVANT
RECEVOIR
THERMOSTAT
D'AMBIANCE

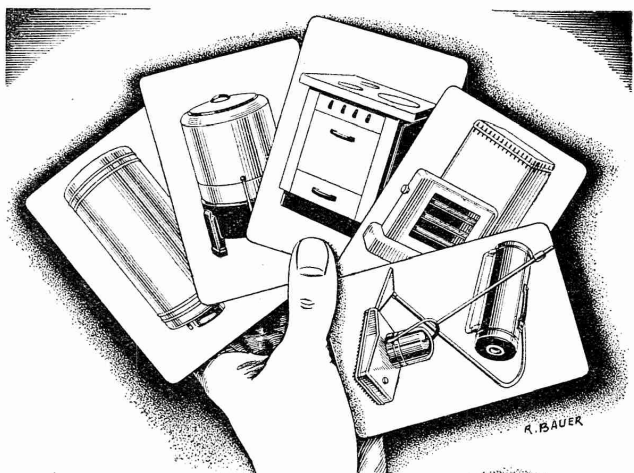
ISORADIA CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE MODERNE
SANS GASPILLAGE DE COURANT

Vendez aussi les éléments blindés ISORADIA, vous équiperez tous types de radiateurs de chauffage central

TECMO

6, Rue de Hanovre, Paris-2^e - Téléphone RIC 54-90

ÉCRIVEZ, MAINTENANT
POUR RECEVOIR NOTRE
NOTICE
TECHNIQUE



**VENTE
À CRÉDIT
DES APPAREILS
ÉLECTRO-MÉNAGERS
PAR
CAUMUTELEC**



AU SERVICE DE L'USAGER & DE LA PROFESSION
25, Rue de Léningrad - PARIS - 8^e - LA BORDE 01-22

Les ressources du chauffage d'appoint

(SUITE DE LA PAGE 201)

glacés (ces chers souffrants dont parlaient les précieuses ridicules devant les pauvres feux de bois du grand siècle).

Un soufflant vertical

Une firme suisse vient de présenter un radiateur soufflant qui semble avoir été inspiré par la forme des plus modernes ventilateurs qui soient. Un double panier vertical contient le moteur monophasé auto-démarrreur et... un ventilateur. Le boudin chauffant est monté sur céramique et l'on obtient une répartition de calories tout autour de l'appareil, soit, sans erreur, sur 360 degrés... Le commutateur au-dessus de l'appareil donne trois allures de chauffe et la poignée est en isolant moulé ! Les trois allures correspondent à 1500, 1200 et 2000 W.

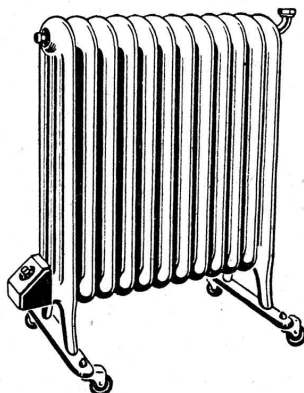
Les radiateurs obscurs

Ils n'ont pas été ainsi nommés comme le prétendait un humoriste, parce qu'on oublie de les débrancher faute de voir qu'ils fonctionnent. Il y a maintenant une lampe-témoin comme sur les fers à repasser et parfois un thermostat pour les faire passer d'un régime de chauffe à l'autre.

Les éléments tissés ou les éléments sur silice sont particulièrement robustes et ces appareils sont intermédiaires entre le chauffage proprement dit et le chauffage d'appoint. Les puissances vont de 400 à 5000 W. La durée de vie de ces appareils étant, de nos jours, pratiquement illimitée, les fabricants sont étonnés d'en vendre des quantités chaque année un peu plus grandes.

Cela s'explique d'une manière simple : les prix sont peu supérieurs à celui des bons paraboliques et la clientèle des régions où l'électrification se développe se porte donc immédiatement sur ce moyen peu coûteux d'avoir un chauffage propre et parfait. Lorsque la conviction dans ce sens est bien établie on passe aux autres méthodes plus modernes et plus perfectionnées et l'on garde

l'obscur dans un coin car il ne tombe jamais en panne et peut donc trouver l'occasion de rendre encore des services... La hiérarchie des moyens est bien l'une des plus frappantes caractéristiques de notre civilisation. Au point de perfection où elle arrive, on peut conseiller souvent d'avoir à côté de la Rolls du dernier Salon, une bicyclette avec de bons freins qui ne tient pas de place dans le garage, mais peut rendre



Le radiateur « Isoradia » TECMO à circulation d'eau

maints services, ne serait-ce que pour aller chercher une bougie de remplacement !

L'accumulation par eau

Nous avons décrit au fur et à mesure de leur présentation les radia-

teurs où l'accumulation est produite par un important volume de matière réfractaire (Nordia, Electric-Croissant). Ces appareils sont toujours très recommandables malgré leur très grand poids. Ils ne sont pas à la portée des bourses moyennes mais ils constituent un mode de chauffage complet très apprécié des personnes disposant du budget suffisant pour s'en servir.

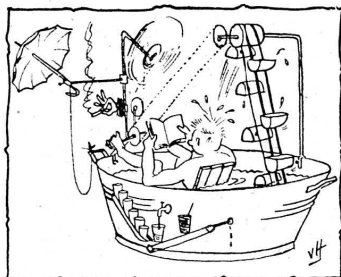
L'idée d'accumuler des calories dans l'eau d'un radiateur ressemblant à ceux du chauffage central est ancienne. Mais il restait à trouver un procédé pratique pour en faire l'équivalent électrique, indépendamment des tuyauteries, offrant donc mobilité et sécurité tout comme les radiateurs déjà cités et avec l'avantage d'un chauffage prolongé agréablement par le refroidissement, très lent, de l'eau des tubulures, qui augmente dans de fortes proportions le rendement thermique (création TECMO).

Un élément de résistance blindé de 1000 W ou de 2000 W est inséré dans un radiateur en acier à 12 éléments enfermant l'eau et n'ayant pas la fragilité des corps en fonte. Une régulation thermostatique est incorporée et une prise peut recevoir un thermostat d'ambiance. La circulation de l'eau étant très rapide, l'ensemble prend sans tarder la température de fonctionnement et le thermostat ramène alors la résistance à l'échelon n° 2 assurant le maintien de la température choisie.

Quatre roulettes orientables permettent de déplacer ce chauffage idéal d'une pièce à l'autre.

L'élément blindé peut être utilisé séparément pour équiper tous les types de radiateurs de chauffage central déjà existants, et qui ne reçoivent plus rien de la chaudière du sous-sol. On débranche l'arrivée, on installe tout simplement l'élément blindé, et c'est encore un élément de chauffage central... décentralisé de plus à inscrire sur le tableau de chasse du commerçant.

R. Ar.



Les « réfractaires » : Le confort sans électricité !...

Un « Salon du Confort Ménager » à Lille

du 1^{er} au 11 novembre

Un Salon du Confort Ménager aura lieu au Parc de la Foire Commerciale de Lille, du 1^{er} au 11 novembre 1952 et comprendra les sections suivantes: Photo-Cinéma — Radio-Télévision — Appareils Ménagers et sanitaires — Chauffage industriel et ménager — Electricité.

Dans la section du Chauffage industriel, la plus importante Firme du monde présentera ses plus récents appareils à air pulsé.

D'autre part, pour la première fois en Europe, un Hall de 10000 m² sera chauffé au moyen de panneaux radiants à rayons infra-rouges, véritable révolution dans le domaine du Chauffage.

Au cours de ce Salon, des conférences, des démonstrations ménagères, des concours culinaires, des attractions animées par des vedettes de la Radio et de l'Ecran seront organisées.

Le tarif réduit sera accordé aux visiteurs groupés, aux familles nombreuses et aux écoles ménagères.

La « part de production »

Devant les représentants de la Presse spécialisée et d'information, M. Raymond Villadier, directeur-président du Comité financier d'EdF, a tenu, le 16 octobre, une conférence de presse au cours de laquelle il a fait un brillant exposé sur « La physiologie et la psychologie de l'Epargne ».

Après avoir situé le problème de l'Epargne actuelle, il a affirmé sa conviction que ce dernier reçoit une magistrale solution avec l'emprunt émis par l'EdF sous forme de « part de production ».

Chacun connaît maintenant le mécanisme de l'opération, qui garantit le prêteur contre toute dévaluation éventuelle des fonds prêtés et même, mieux, lui fait entrevoir des rachats futurs intéressants de parts.

Nul doute que cet emprunt sera un grand succès.

40^{ÈME} ANNIVERSAIRE

GODY

Toujours à votre service

**RADIO
RÉFRIGÉRATEURS
MACHINE A LAVER**

A Messieurs les Revendeurs...

On ne s'improvise pas fabricant de réfrigérateurs !

GODY, dès 1936, mettait sur le marché des petites séries d'appareils à compresseur dont les fabrications ont été interrompues par la guerre.

Aujourd'hui, il fabrique en grande série ses réfrigérateurs « FRIGODY » à absorption, d'une qualité et d'un fini irréprochables.

En deux ans, des milliers ont été mis en service à l'entière satisfaction des possesseurs, grâce à un groupe hermétique hors pair et à un calorifugeage supérieur à tout ce qui a été employé jusqu'à ce jour.

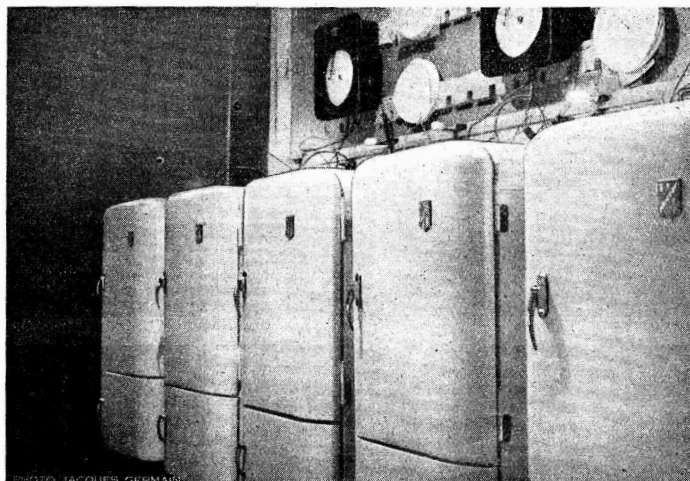
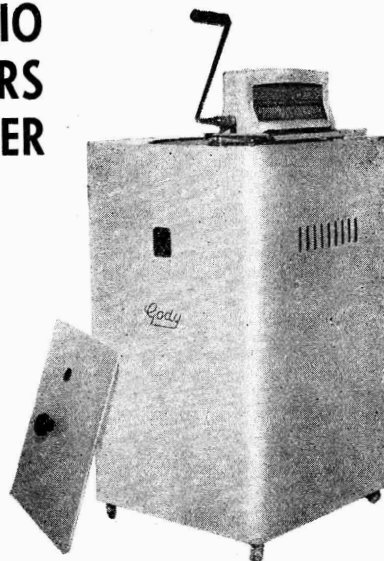
Renseignez-vous partout sur la qualité « GODY » et ayez toujours en magasin le modèle 50 litres à 56.000 Francs vendu à crédit jusqu'à dix mois !

GODY lance maintenant une machine à laver qui fait bouillir, rince, essore, au prix de détail, toutes taxes comprises, de 64.700 Frs, permettant le lavage de 3 Kgs de linge en quinze minutes et dont aucun ennui mécanique n'est à redouter.

C'est la vente de tout repos que votre intérêt vous commande de réaliser !

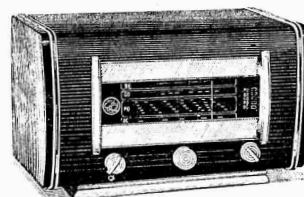
Et enfin une série de 6 appareils radio dont les prix vont de 17.950 à 58.950 Frs.

Après leur incendie de mai 1949, la fabrication de certains modèles Radio avait été provisoirement abandonnée ; aujourd'hui les 2.500 m² d'Usine sont reconstruits et toutes les fabrications sont reprises.



Vue d'une partie des laboratoires de chauffe où la courbe de réglage de chaque appareil "FRIGODY" est relevée dans une ambiance déterminée.

Revendeurs, assurez-vous la vente de cette Marque dont c'est le 40^e anniversaire de fondation !



RENSEIGNEMENTS FRANCO

ETS GODY

S.A.R.L. au Capital de 15.000.000 de Francs

USINES A **AMBOISE**

Correspondance :
BOITE POSTALE 88 A **TOURS**

DÉPOT A **PARIS** POUR LE GROS :
181, RUE DES PYRÉNÉES - Tél. : ROQ. 85-62

Les appareils à pulsation

C'est à dessein que dans notre précédent article sur ce sujet nous n'avons pas parlé de l'appareil *PULSE* qui diffère des appareils présentés tant par ses caractéristiques techniques que par ses conditions d'emploi.

PULSE de conception très simple, se compose d'une part d'un en-

Tandis que les autres machines à vibration nécessitent une cuve spéciale adaptée au vibreur, *PULSE*, grâce à son insufflation d'air peut s'adapter sur n'importe quel récipient.

PULSE est en effet le seul appareil Pulso-vibreux donnant cette possibilité.

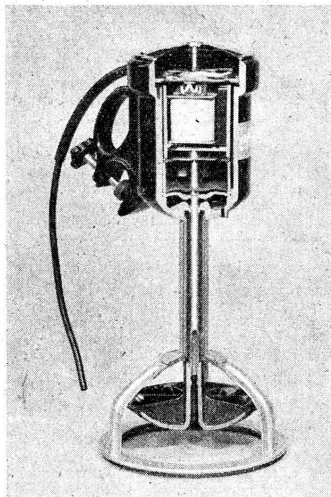
2°) Le système résonnant étant placé à l'extérieur de la cuve écarte tout danger pendant le chauffage et l'ébullition. D'autre part, le boîtier très étanche du corps ne laisse pénétrer aucune infiltration de vapeur.

3°) L'appareil peut-être utilisé dans deux positions différentes :

- a) fixé au moyen de sa poignée démontable sur le rebord d'un grand récipient ;
- b) posé verticalement sur le fond d'un baquet.

4°) Les différentes positions de fonctionnement de l'appareil lui permettent de laver de la plus petite à la plus grande quantité de linge sans qu'aucune quantité minimum soit à observer.

brations soniques dont nous avons parlé précédemment et présente une grande souplesse par son emploi facile et son rangement.



Vue des organes de la *PULSE*

semble résonnant électro-magnétique, relié à une pompe à membrane de pulsion d'air, le tout placé dans un boîtier étanche en matière moulée, et d'autre part, d'un vibreur ou émetteur sonique entouré d'un trépied servant de support à l'appareil. Une poignée démontable permet de fixer *PULSE* sur le rebord de n'importe quel récipient.

Cet appareil fonctionne sur courant alternatif 50 périodes par secondes et ne consomme pas plus qu'une lampe de 25 watts. De la description même de l'appareil résultent ses avantages :

1°) Le dispositif breveté d'insufflation d'air de *PULSE* a pour but :

- a) d'augmenter la teneur en oxygène du milieu liquide, ce qui accroît l'action de blanchiment sur le linge ;
- b) d'établir un courant de bulles d'air qui entraîne les impuretés détachées par les vibrations soniques ;
- c) de saturer en air le milieu liquide qui de ce fait devient élastique et favorise la propagation des ondes.

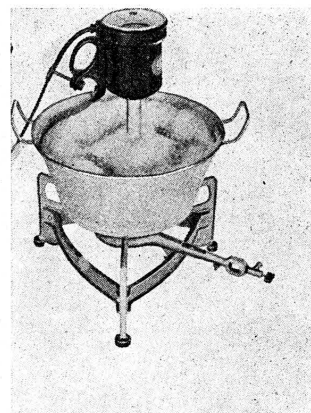


Première position d'utilisation de la *Pulse* (fixation latérale)

Nous avons noté que ce petit appareil peut laver en une seule fois jusqu'à 8 kgs de linge sec, chiffre jamais atteint par les machines à laver domestiques.

5°) Le prix très modique de cet appareil est dû à une fabrication française de grande série qui alimente depuis bientôt deux ans notre marché.

6°) *PULSE* est le premier appareil à vibreur électro-magnétique présenté en France. Il réunit tous les avantages des machines à laver à vi-



Deuxième position d'utilisation de la *Pulse* (fixation verticale)

Le succès qu'a rencontré cet appareil dès son lancement prouve qu'il est un de ceux les mieux adaptés aux exigences de l'époque.



« Papa a voulu se laver les pieds avec la machine à laver »
(Radio & Telev. News)

LA PAGE DU S.C.R.E.M.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 7 OCTOBRE 1952

La séance est ouverte à 10 heures.
Le Président présente les excuses de M. Donnèze qui, souffrant, ne pourra pas assister à l'Assemblée.

Saluant la mémoire de M. Rosano, il informe ses Collègues que Mme Rosano prendra part à la réunion pendant quelques instants en souvenir de son mari.

Passant à l'Ordre du Jour, le Président donne la parole à M. Monin, Secrétaire Général.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 MAI 1952

Le Procès-Verbal est adopté sans observation.

TRESORERIE

Approbation des comptes

L'Assemblée est invitée à approuver le bilan et le Compte d'Exploitation de l'année 1951, présentés à la réunion du 27 mai et dont M. Debry donne à nouveau lecture.

Ces comptes sont approuvés.

Projet de budget

Ce projet est à peu près identique au Budget prévu pour l'exercice écoulé.

Si la stabilisation des prix devient effective et que la rentrée des cotisations s'effectue suivant les prévisions envisagées, l'équilibre du Budget sera assuré.

Adoption du taux des cotisations 1953

Les taux ci-après, proposés au cours de la dernière réunion, sont approuvés par l'Assemblée :

Artisan (inscrit exclusivement au R.M.)	800 fr.
Commerçant :	
C1 n'occupant pas de personnel (travaillant seul, sans salariés ni membres de la famille)	2.000 »
C2 occupant jusqu'à 3 personnes (salariés ou membres de la famille)	3.000 »
C3 occupant de 4 à 6 personnes	5.000 »
C4 occupant plus de 6 personnes	10.000 »
C5 occupant plus de 10 personnes	15.000 »

Le recouvrement des cotisations aura lieu au début du mois de janvier ; il sera précédé de l'envoi d'une lettre-circulaire aux adhérents, leur indiquant les taux adoptés et leur permettant, le cas échéant, de faire connaître leur nouvelle classification.

ELECTIONS

Renouvellement partiel

Aucune candidature nouvelle n'a été enregistrée.

Les Membres sortants sont :
MM. Donnèze, Vice-Président Délégué ;
Iung, Vice-Président ;
Roussin, Vice-Président ;
Monin, Secrétaire Général,

qui se représentent aux élections.

Par un vote à main levée et à l'unanimité, le Bureau réélit les membres sortants en les confirmant dans leur fonction.

Vice-Présidence

M. Monin rappelle la part active que M. Jonathan a prise à la vie du Syndicat depuis la constitution du Groupe Equipement Ménager de Paris dont il est Président, et rappelle la proposition formulée par le Bureau le 27 mai dernier d'attribuer un siège de Vice-Président à M. Jonathan.

L'Assemblée ratifie par un vote à main levée et à l'unanimité, la proposition du Bureau.

Demandes d'affiliation

Plusieurs syndicats, dont celui de Tunis, ont demandé leur affiliation au S.C.R.E.M. en posant le principe d'une cotisation globale à reverser au Syndicat National.

Cette formule, qui ne peut pas être retenue pour la France métropolitaine, pourra cependant être admise en faveur des pays appartenant à l'Union Française comme c'est le cas pour Tunis.

Une proposition tenant compte des dispositions statutaires sera faite aux autres Syndicats.

PROTOCOLE E.D.F.

M. Jonathan rappelle que les contacts pris avec E.D.F. remontent à plus d'un an, et que leur évolution favorable avait permis d'espérer un résultat plus rapide.

Au mois de mars dernier, l'état des pourparlers laissant prévoir un accord possible, M. Jonathan jugea opportun un rapprochement avec la Fédération de l'Équipement Électrique, qui, malgré nos efforts, n'a pu être encore réalisé.

Dans ces conditions, le S.C.R.E.M. a demandé à être reçu par E.D.F. le 1^{er} octobre.

Au cours de cette entrevue, E.D.F. souleva une nouvelle question : celle de la nécessité de rapprocher le protocole E.D.F. du protocole Gaz de France, le parallèle entre les avantages obtenus de part et d'autre risquant de remettre ce dernier en question.

Sans vouloir se placer en adversaires des Gaziers, les Vendeurs d'appareils ménagers doivent maintenir leur position : principe du refus à toute opération commerciale de la part d'E.D.F.

Sur l'initiative de la Fédération des Grossistes en Matériel Électrique, une réunion groupant six Fédérations et Syndicats dont le S.C.R.E.M., aura lieu le jeudi 9 courant au Siège de la Fédération.

Résumant le débat, M. Iung confirme la ligne de conduite du S.C.R.E.M. : Obtention avant 1953 d'un Protocole National, puis rapprochement en vue d'un accord éventuel avec les Installateurs.

Il conclut en remerciant M. Jonathan à qui l'Assemblée fait confiance pour mener à bien des négociations pour la signature du Protocole avant le 31 décembre.

SITUATION DU MARCHÉ RADIOÉLECTRIQUE

Celle-ci est dominée par les problèmes « Prix imposés » et « Fiscalité » qui sont à l'ordre du jour des questions gouvernementales.

L'évolution de ces problèmes est attentivement suivie au sein des Confédérations des P.M.E. et des Commerçants Détaillants de France.

M. Jonathan a assisté récemment à deux réunions :

1) P.M.E. (Fiscalité)

La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises a examiné le projet de réforme fiscale élaboré par la Commission des experts qui comporte, entre autres mesures, la mise en vigueur de nouvelles taxes.

Estimant que le système de perception de certaines de ces taxes est pratiquement inapplicable, et que le projet, n'apportant à vrai dire aucune innovation, ne peut pas être considéré comme une véritable réforme, la Confédération l'a rejeté dans son ensemble.

La « Commission du Commerce » cons-

tituée au sein des P.M.E. réclame également la présence aux réunions d'un Délégué du Syndicat aux côtés de M. Iung qui en fait déjà partie, pour exposer et défendre le point de vue de la Profession.

M. Iung signale que cette Commission étudie notamment le problème que pose la prolifération des commerces.

Si les projets actuellement envisagés, visant la limitation des entreprises commerciales, peuvent être considérés comme trop restrictifs, il serait toutefois indispensable que tout postulant à la profession commerciale possède des connaissances suffisantes et les capitaux nécessaires à une exploitation normale.

2) Confédération des Commerçants-Détaillants (prix imposés)

Cet organisme a suivi de très près l'évolution de la question des Prix imposés. Le Président de la Confédération a affirmé que le Gouvernement était d'accord pour ne plus confondre les prix imposés par des « Ententes » et les « Prix imposés » par les Fournisseurs, principe auquel il ne serait pas porté atteinte.

MM. Jonathan et Hamm ont accepté la mission de représenter le S.C.R.E.M. au sein de ces différentes Commissions.

TELEVISION

M. Guth signale que la Commission Interministérielle ne s'est pas réunie depuis le 6 juin.

Plan de Stockholm

Il remet aux Membres de l'Assemblée la liste des émetteurs de Télévision constituant le réseau français établi conformément au plan de Stockholm 1952 (voir pages 207 et 210).

Mise en service de nouvelles stations

Strasbourg vient en tête. Le Ministre de l'Information a posé la première pierre de l'émetteur le 21 septembre. M. Guth assistait à cette cérémonie.

En second lieu viennent Lyon, Marseille et Bordeaux.

Installation des antennes

Notre action se poursuit sur l'adoption par les Pouvoirs publics du projet d'installation des Antennes extérieures. Ce projet, repris par la Radiodiffusion-Télévision Française, doit être déposé à l'Assemblée Nationale après avoir été agréé par le Conseil d'Etat.

RADIODIFFUSION

Modulation de fréquence

La modulation de fréquence a pris en Allemagne un très grand développement.

En France, les essais vont commencer et, dans le cadre du plan de Stockholm, la construction de postes émetteurs est prévue dans un très proche avenir.

QUESTIONS DIVERSES

Reprise des anciens appareils

L'Union Suisse des Radioélectriciens a établi une nouvelle réglementation ayant pour but de retirer du marché les anciens appareils de radio.

Il est donné lecture de cette réglementation dont le texte sera publié dans un prochain numéro de la Revue.

Séance levée à 12 h. 20.

Prenant la parole au nom de l'Assemblée, M. Monin a accueilli, en cours de séance, Mme Rosano et lui a exprimé sa profonde sympathie.

Il a assuré du fidèle souvenir que conservent de M. Rosano tous ses collègues et amis et de l'estime unanime qui s'attache à sa mémoire.

(Communiqué)

RADIO-TÉLÉVISION

Les "canaux" pour TV attribués à la France à Stockholm

LA Conférence européenne de radiodiffusion à ondes métriques, qui s'est tenue à Stockholm en juin 1952, a abouti à un accord qui assure à notre pays le maximum de canaux disponibles.

Le plan français, intégré au plan européen, tient compte des positions acquises pour les stations de Lille et de Paris, afin de ne pas créer de perturbation dans les récepteurs en service. Cependant la largeur du canal a été ramenée de 14 à 13,15 Mc/s avec un écart de porteuse de 11,15, ce qui rétrécit la bande résiduelle de 2,75 à 1,75 Mc/s.

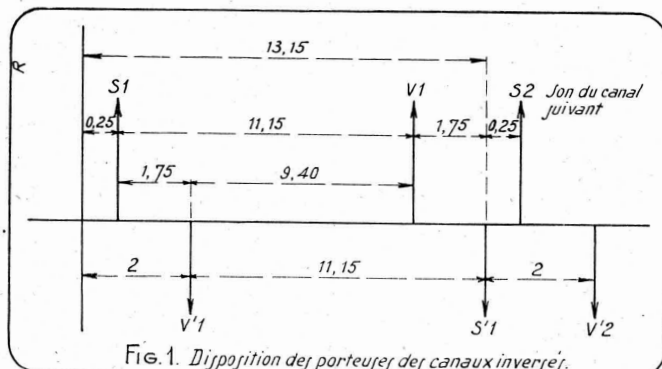
Pratiquement cette bande reste encore de 2 Mc/s grâce à l'utilisation de canaux inversés (fig. 1), c'est-à-dire par l'inversion des porteuses son et vision dans un même canal.

On dispose ainsi de deux canaux dans la bande de I et de 8 dans la bande III, plus l'émission de Paris à 441 lignes. La puissance des émetteurs s'échelonne suivant les régions à desservir, de 0,2 à 200 kW.

Nos lecteurs trouveront dans ce même numéro le tableau des longueurs d'ondes métriques allouées à la France (page 210) ainsi que la carte du futur réseau français de télévision (page 211).

ORTEUSES CANAUX FRANÇAIS

Bande I				
	S	V		
Canal 1	41,25	52,40		
— 1'	54,15	43	41	54,15
Canal 2	54,40	65,55		
— 2'	67,30	56,15	54,15	67,30
Bande III				
Canal 3	162,25	173,40		
— 3'	175,15	164	162	175,15
Canal 4	175,40	186,55		
— 4'	188,30	177,15	175,5	188,30
Canal 5	188,55	199,70		
— 5'	201,45	190,30	188,30	201,45
Canal 6	201,70	212,85		
— 6'	214,60	203,45	201,45	214,60



Echos et Nouvelles

La Maison de la Radio

Au début de juillet, le Conseil Municipal de Paris a décidé de céder à l'Etat un terrain de 80.000 m² situé à Auteuil, quai de Passy, afin d'y construire la Maison de la Radio et de la Télévision, dont les services occupent actuellement trente-huit immeubles dans Paris.

Emissions à modulation

de fréquence

La Radiodiffusion française nous informe que l'émetteur de 200 W à modulation de fréquence de Paris-Grenelle a repris son fonctionnement expérimental de 8 h. à 24 h. sur 99 Mc/s. Il relaie Paris-Inter.

A partir du 1^{er} janvier 1953, les émissions seront interrompues pour permettre l'augmentation de puissance de l'émetteur.

La nouvelle station fonctionnera au printemps 1953 avec les caractéristiques suivantes :

Fréquence : 99 Mc/s.

Puissance : 15 kW.

Déviations maximum : 75 Mc/s.

Préaccentuation : 50 µs.

Radioélectriciens, attention !

On nous avise que se renouvelle actuellement une pratique de vente forcée de postes de marque inconnue ou peu connue.

Un acheteur donnant soi-disant son nom et son adresse se présente et demande expressément un poste d'une marque déterminée qu'il prendra incessamment. Il verse 1 500 fr. d'arrhes.

Le commerçant est enclin à se faire livrer immédiatement le poste demandé pour ne pas en manquer la vente, il le paye comptant et le poste lui reste sur les bras... car le client oublie de se représenter.

Télévision (819 lignes)

La puissance de l'émetteur ne sera pas augmentée en octobre 1952, mais cette augmentation doit se faire au cours de l'exercice 1952-1953.

(Communiqué du S.N.I.R.).

(Suite page 210)

Nouvelle organisation du réseau à ondes moyennes de la RDF

En fait, les modifications prévues par la R.D.F. à l'orée de la saison 1952-53 pour les émetteurs actuels à ondes moyennes sont peu importants et dépendent de la mise en route de la nouvelle station à ondes longues d'Allouis.

Elles concerneraient les 7 émetteurs suivants :

Allouis, nouvel émetteur G.O. 1.829 m ;

Marseille I, émetteur P.O. qui passe de 445 à 422 m ;

Marseille II, émetteur P.O. qui passe de 218 à 280 m ;

Lille, émetteur P.O. qui passe de 235 à 218 m ;

Limoges, émetteur P.O. qui passe de 422 à 379 m ;

Rennes, émetteur P.O. qui passe de 379 à 445 m ;

Strasbourg, nouvel émetteur P.O. sur 235 m.

La date d'application de ces mo-

difications peu sensibles a été successivement reportée jusqu'à présent. Il semble cependant, d'après des informations puisées à bonne source, qu'un communiqué officiel précisant celle-ci sera rendu public avant la fin de l'année 1952.

A remarquer, et ceci est important, que ces modifications de longueurs d'ondes n'auront pas d'incidence sur la gravure des cadrans, puisque ces émetteurs n'y sont pas figurés.

Rappelons enfin qu'en concomitance avec la remise en service de l'émetteur G. O. d'Allouis, deux émetteurs P.O. à grande puissance seront mis en fonctionnement à Strasbourg. C'est pour éviter certaines interférences indésirables que des modifications sont apportées aux émetteurs à grande puissance existants. Voici donc le tableau général des nouveaux émetteurs à l'automne 1952.

NOUVELLE ORGANISATION DES RESEAUX DE LA RADIODIFFUSION FRANÇAISE A L'AUTOMNE 1952 ONDES MOYENNES ET ONDE LONGUE			
Centres d'émission	Fréquence en kc/s	Puissance en kW	Observations
Allouis	164	250	A noter « France » sur les cadrans (1)
Lyon	602	100	
Rennes	674	100	Sera porté ultérieurement à 100 kW.
Marseille	710	100	
Limoges	791	100	
Nancy	836	20	
Paris I	863	100	
Toulouse	944	150	A noter RS I sur les cadrans (1)
Paris II	1 070	150	
Strasbourg I	1 160	100	
Bordeaux	1 205	100	A noter RS II sur les cadrans (1)
Réseau synchronisé n° 1	1 241	100	
Strasbourg II	1 277	100	A noter RS III sur les cadrans (1)
Réseau synchronisé n° 2	1 349	100	
Lille	1 376	100	A noter RS IV sur les cadrans (1)
Réseau synchronisé n° 3	1 403	100	
Onde commune internationale n° 1	1 484	60	A noter OCI ou FC I sur les cadrans (1)
Réseau synchronisé n° 4	1 493		A noter RS IV sur les cadrans (1)
Nice	1 554		A noter OC II ou FC II sur les cadrans (1)
Onde commune internationale n° 2	1 584		

REM. 1. — Ces notations ont été convenues au cours d'une réunion commune S.N.I.R.-R.D.F. et communiquées dans la circulaire du S.N.I.R. en date du 23 février 1950 sur l'application du plan de Copenhague (précisions concernant la confection des cadrans).

Vers la modulation de fréquence

A côté des décisions prises par la conférence de Stockholm 1952, au sujet des bandes d'ondes I et III réservées à la télévision, une répartition européenne de la bande II (87,5 à 100 Mc/s) a été affectée à la modulation de fréquence (F.M.).

178 fréquences de la bande II sur 1 854 émetteurs ont donc été attribuées à la France dont les représentants officiels se sont déclarés satisfaits.

Le plan français d'émetteurs F.M. comporte un centre de trois émetteurs de 50 kW et un émetteur parisien de 20 kW ; dix-neuf centres régionaux de trois émetteurs de 50 kW ; vingt-et-un centres régionaux de trois émetteurs de 10 kW ; deux centres de trois émetteurs provinciaux de 5 kW. Par ailleurs, ont été fixés seize centres urbains de 1 kW sur les côtes de la Manche et sur nos frontières.

Une première tranche d'équipement (1952 à 1955) prévoit l'installation des centres ci-après :

Émetteurs 50 kW : Antibes, Caen, Clermont-Ferrand, Guebwiller, Lille, Lyon, Metz, Paris, Saverne.

Émetteurs 10 kW : Bayonne, Grenoble, Marseille, Paris, Perpignan, Rouen.

Autres émetteurs d'appoint : Bar-le-Duc, Besançon, Bordeaux, Cherbourg, Le Havre, Montpellier, Nancy, Nantes, Nîmes, Poitiers, Toulouse.

A noter que les services de la Radiodiffusion française ont recherché une infrastructure d'émetteurs F.M. la plus économique possible en abaissant le niveau de réception à 250 µV/m, norme déjà adoptée par l'Italie et la Grande-Bretagne et en limitant le nombre et la puissance des émetteurs prévus.

Application du Plan de Copenhague

MODIFICATIONS DE CERTAINES STATIONS A FAIBLE PUISSANCE

Les modifications récemment enregistrées ne concernent plus que des stations de faible puissance.

Autriche : modification de 566 à 1 385 kc/s ; Grèce, 665 kc/s ; Tanger, 1 079 kc/s ; Tanger (Pan American Radio), 575 à 1 178 kc/s ; Coire, 773 à 1 367 kc/s ; Huelva, 831 à 837 kc/s ; Tolède, 1 115 à 1 086 kc/s ; Madrid, 863 à 845 kc/s ; Radio-Luxembourg, 232 à 236 kc/s.

Deux nouvelles stations ont été mises en service : Barcelone, 622 kc/s ; Berlin, 782 kc/s.

Echos et Nouvelles

(SUITE DE LA PAGE 207)

Emissions de télévision

La station de Sarrebruck, exploitée par un organisme franco-sarrois, doit commencer ses émissions à la fin de l'année. Les frais de premier établissement seraient de 6 millions DB, l'exploitation reviendrait annuellement à 2,4 millions DM, la puissance telle que la station portera largement en Allemagne. Un transformateur de lignes permettra de passer de la définition française à l'allemande. Des programmes en couleurs seraient donnés sans augmentation de taxe.

(Kirche und Rundfunk).

Production de radiorécepteurs

En 1951, les Etats-Unis ont produit 13,5 millions de récepteurs domestiques contre 14,6 en 1950; 400 millions de tubes électroniques contre 383; 4,45 millions de postes-auto contre 4,76. Le nombre des radiorécepteurs s'est accru de 90 millions à 103; celui des récepteurs domestiques de 45 à 46 millions, celui des postes-auto de 17 à 20 millions. On a fabriqué 6 millions de tubes cathodiques valant 300 millions dollars et 186 millions de disques valant 200 millions dollars.

Curiosités électriques

La France compte 6 millions de postes récepteurs de radiodiffusion. Lorsqu'ils fonctionnent simultanément, ce qui est le cas dans la soirée, ils consomment environ 30.000 kW à eux tous : la puissance totale de l'usine de Génissiat fonctionnant avec 4 groupes ne saurait suffire à les alimenter.

Distinction honorifique

Nous avons appris avec grand plaisir que M. Albert Lallemand, radioélectricien à Agen (Lot-et-Garonne) a été promu Officier de la Légion d'Honneur, à titre militaire et a obtenu la Croix de Chevalier du Mérite Social.

Toutes nos félicitations au nouveau promu qui reçoit ainsi la juste récompense de ses éminents services.

Erratum

La Revue n° 7 (août-septembre 1952) comporte page 180, le tableau statistique des postes déclarés au 31 juillet 1952 ainsi que le titre l'indique.

Toutefois, une statistique analogue, au 30 avril, ayant été publiée dans le numéro précédent n° 6 et l'imprimerie s'étant servie, comme titre, du tableau de juillet, de la typographie précédente, il en résulte qu'il convient d'indiquer juillet en tête de la 3^e colonne. C'est une rectification que tous les intéressés auront certainement faite d'eux-mêmes en comparant les deux tableaux.

Tableau complet des fréquences attribuées à la France pour son réseau de télévision

(VOIR NOTRE ARTICLE PAGE 207)

Fréquences Vision (Mc/s)	Son (Mc/s)	Nom de la station	Puissance apparente rayonnée vision (kW)	Polarisation	Observations
1	2	3	4	5	6
46,00	42,00	Paris 441	25	V	
52,40	41,25	Auxerre	50	H	
»	»	Caen	50	H	
»	»	Saint-Nazaire	1	H	
»	»	Tulle-Brive	50	H	
56,15	67,30	Tours	50	V	
65,55	54,40	Ajaccio	5	H	
»	»	Bastia	10	V	1)
»	»	Besançon	5	V	
»	»	Calais	0,2	H	2)
»	»	Pyrénées-Aquitaine	200	H	
»	»	Rennes	50	H	
»	»	Vallée du Rhône	200	H	
164,00	175,15	Autun-Le Creusot	10	V	
»	»	Boulogne	10	H	3)
»	»	Le Havre	1	H	
»	»	Reims	50	V	
»	»	Strasbourg	20	H	4)
»	»	Vendée	50	H	
173,40	162,25	Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)	200	H	
»	»	Nancy-Metz	50	H	
»	»	Nice-Cannes	10	H	
»	»	Saint-Brieuc	50	H	
177,15	188,30	Limoges	50	H	
185,25	174,1	Lille	200	H	
»	»	Paris	200	H	
186,55	175,40	Guebwiller	200	H	5), 6)
»	»	Marseille	50	H	
»	»	Nantes	10	H	
»	»	Savoie-Jura	5	H	
190,30	201,45	Bourges-Allouis	200	H	
»	»	Brest	50	H	
»	»	Carcassonne	50	H	
199,70	188,55	Bordeaux	50	H	
»	»	Dijon	5	V	
»	»	Grenoble	5	H	
»	»	Rouen	50	H	7)
203,45	214,60	Amiens	30	V	
»	»	Cognac	50	H	
»	»	Toulon	10	H	
212,85	201,70	Chaumont	50	V	8)
»	»	Cherbourg	5	H	
»	»	Le Mans	50	V	
»	»	Lyon	200	H	
»	»	Vannes	10	H	

1) Antenne directive Nord-Sud.

2) L'Administration française se réserve le droit de porter à 0,5 kW la puissance vision de Calais au cas où l'émetteur de Lopik (Pays-Bas) porterait sa puissance vision à 200 kW.

3) L'émetteur vision de Boulogne ne devra pas rayonner une puissance apparente supérieure à 5 kW entre les directions d'Eindhoven (Pays-Bas) et de la pointe méridionale extrême du territoire néerlandais au Sud de Maestricht (Pays-Bas).

4) L'émetteur vision de Strasbourg devra limiter sa puissance apparente rayonnée à 5 kW, ou utiliser une antenne directive appropriée, s'il cause une gêne nuisible aux services de la République fédérale allemande travaillant dans la bande 162-174 Mc/s.

5) L'émetteur vision de Guebwiller ne devra pas rayonner une puissance apparente supérieure à 5 kW dans un secteur compris entre 100° et 140° (comptés à partir du N dans le sens des aiguilles d'une montre).

6) La tolérance de fréquence pour la porteuse son est de ± 500 c/s.

7) L'émetteur vision de Rouen ne devra pas rayonner une puissance apparente supérieure à 20 kW dans un secteur compris entre 35° et 80° (comptés à partir du Nord dans le sens des aiguilles d'une montre). L'Administration française se réserve le droit de supprimer cette restriction au cas où l'émetteur de Braine-le-Comte (Belgique) porterait sa puissance vision à 200 kW.

8) Décalage de la porteuse son : — 20 kc/s. Stabilité de fréquence : 0,003 %.

2^e Salon de la Télévision

SUCCÈS CONFIRMÉ !..

Une tradition vient de s'établir : celle d'un salon annuel de la Télévision. S'il n'est pas encore question de renouer avec le Salon de la Radio-diffusion, mort depuis 14 ans, c'est tout de même une consolation que cette manifestation d'automne où l'Industrie radioélectrique française exprime sa vitalité dans la branche radio-télévision.

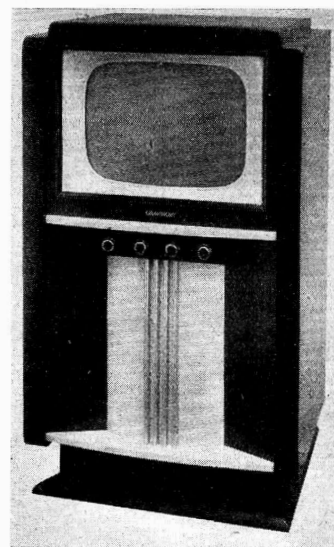
Comme son prédécesseur, ce second Salon de la Télévision s'est tenu dans le cadre du Musée des Travaux Publics, place d'Iéna. Organisé par la Fédération nationale des Syndicats des Industries radioélectriques et électroniques (S.N.I.R.) et par la Société pour la Diffusion des Sciences et des Arts, il a reçu la visite d'inauguration officielle de M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Information,

et de M. Jean Marie Louvel, Ministre de l'Industrie et du Commerce.

Tel un enfant qui se développe, l'exposition a pris cette année une nouvelle extension, qui a nécessité l'ouverture d'une troisième salle. Les stands — 26 constructeurs de téléviseurs et 3 fabricants d'antennes, sans compter les à-côtés et la presse technique et professionnelle — remplissaient trois salles au rez-de-chaussée, premier et deuxième étages reliés par un escalier monumental à double révolution.

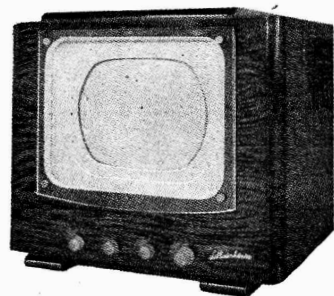
L'amphithéâtre était transformé en studio de prise de vues : 700 visiteurs pouvaient y prendre place en permanence. Dans la grande rotonde vitrée entourant cet amphithéâtre, le public pouvait satisfaire sa curiosité en regardant derrière les glaces le Salon

des Artistes, la régie des programmes, la cabine du speaker, les installations techniques diverses. Des panneaux décoratifs disposés entre les fenêtres racontaient les applications de la télévision : en ville, à la campagne, à l'école, à l'hôpital, au sanatorium.



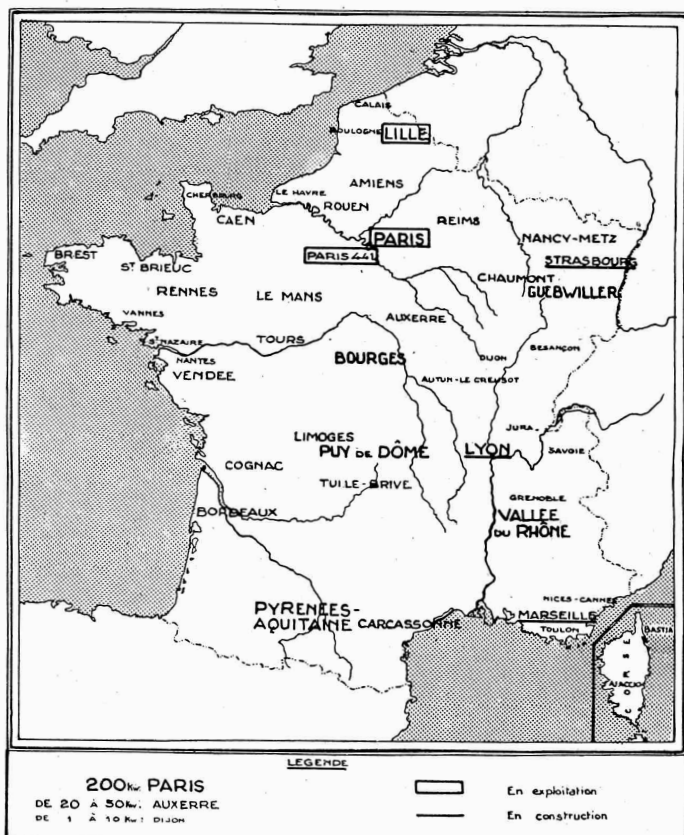
Le meuble « Console » Grammont

L'attention des jeunes était spécialement attirée par le stand de la Formation professionnelle organisé par le S.N.I.R. On y voyait essentiellement les travaux pratiques exécutés par les élèves des Ateliers-Ecole de la Chambre de Commerce de Paris : travaux d'ajustage et de câblage, appareils complets tels que récepteurs,



Tévéa 36 cm

Le futur réseau français de télévision

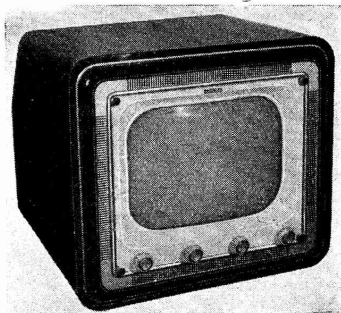


générateurs, oscilloscopes et même, sur socle séparé, un grand téléviseur en châssis métallique montrant la dis-

2^e Salon de la Télévision

(SUITE DE LA PAGE 211)

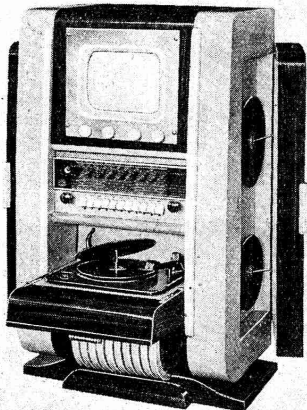
position des ensembles. Des renseignements complémentaires étaient donnés sur l'orientation de l'enseignement, sur les écoles, le C.A.P., le brevet de radioélectricien.



Radialva 36 cm

Programmes et travaux de la Télévision française

Dès l'entrée, le visiteur était accueilli par le stand de la Télévision française, où il s'initiait aux programmes de travaux et aux programmes d'exploitation. Un vaste panneau, fermant l'escalier, lui montrait ce qu'il aurait pu voir s'il avait eu un téléviseur : vaste pêle-mêle de photographies présentant un choix des 1.000 émissions variées faites au cours de l'année.



Combiné Grandin

Au fond du stand, une grande carte murale nous montre le réseau de télévision français tel qu'il sera réalisé prochainement, donnant à 90 0/0 des Français de la Métropole la possibilité de suivre les émissions. On a prévu 44 stations à 819 lignes, sans

compter le poste de la Tour Eiffel à 441 lignes qui continuera à émettre jusqu'en 1958. Le réseau français, intégré dans la Convention européenne de la Radiodiffusion à ondes métriques (Stockholm, juin 1952), comprend actuellement trois stations en exploitation : celles de Paris (441 lignes), Paris (819 lignes) et Lille (819 lignes). La puissance de ces deux dernières stations sera considérablement augmentée au cours de l'année. Le réseau continuera à se développer selon le « standard » de 819 lignes, par les émetteurs de Strasbourg, mis en service en 1953, de Lyon et de Marseille un peu plus tard. Le réseau des émetteurs sera complété par un réseau de liaisons entre ces stations : liaisons par câbles coaxiaux ou liaisons hertziennes, établies soit par la Radiodiffusion, soit par l'Administration des P.T.T. qui a en ce moment en construction les relais hertziens de Paris à Lille, Strasbourg et Lyon.

A l'intention des téléspectateurs, la Télévision française distribuait une brochure contenant les programmes de la saison 1952-1953. Le volume hebdomadaire des émissions va être porté de 25 à 31 h. (accroissement de 23 0/0) ; les productions directes en studio passeront de 6 h. à 9 h. (accroissement de 44 0/0) ; la transmission instantanée des événements d'actualité et de spectacles publics représentera 6 h. 50 au lieu de 2 h. 15 (accroissement de 203 0/0). Suivaient d'utiles « conseils aux spectateurs » sur l'emplacement du récepteur, l'éclairage ambiant, le réglage de l'appareil, les dérangements, l'installation électrique, l'antenne, les particularités techniques des téléviseurs. Puis les horaires pour la saison à dater du 19 octobre : journal télévisé, émissions dramatiques, émissions de variétés, cinéma et télévision, programmes culturels, programmes pour les jeunes et émissions diverses.

On remarquait également un panneau mural expliquant la première émission franco-britannique réalisée en 1952 au moyen d'un circuit hertzien de Paris à Villers-Cotterets, Péronne, Lille, Alembon, Calais, Douvres, Londres, d'un câble coaxial de Londres à Holme Moss, puis d'un second circuit hertzien de Holme Moss à Edimbourg.

Les émissions du Salon

Pendant la durée du Salon, des émissions ont été diffusées en permanence de 10 h. à 22 h. 30 sans interruption : télécinéma ; télémiroir au cours duquel les visiteurs ont pu se faire interviewer et se voir sur l'écran ; émissions directes au studio du Salon, émissions directes locales ; Télé-Paris ; émissions directes des studios de la rue Cognacq-Jay ; télécinéma du Centre Alfred-Lelluch.

Les téléviseurs

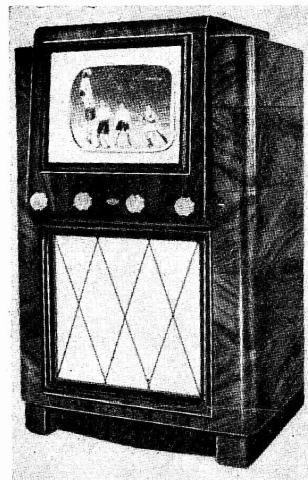
Ils sont exposés dans des salles semi-obscurcies, où la lumière du dehors a été filtrée par d'épais velours. En outre, l'ambiance bleu de nuit absorbe

les derniers rayons. Ainsi les images ressortent-elles au maximum sur les écrans.

Une première constatation s'impose : il n'y a plus de récepteurs à 441 lignes. Le 819 lignes s'est imposé partout, du fait de son adoption comme norme française et de l'équipement du réseau français. Certains postes à 441 lignes figurent encore sur les catalogues, pour mémoire semble-t-il. Le 819 lignes, qui triomphe en France et en Belgique donne évidemment de meilleures possibilités en offrant une image plus fine.

Une seconde constatation, c'est la disparition à peu près complète du « petit format ». Où finit le petit format et où commence le format normal ? La discrimination est difficile, car la conception du format normal varie elle-même. Elle est passée de 22 à 31, puis à 36 et à 43 cm.

Mais un fait est certain : on ne voit plus de postes à écran de 13 ou 18 cm. Certains figurent encore sur les catalogues, pour liquidation. D'autres maisons, dont c'était la fabrication exclusive, ont renoncé à exposer.



Meuble « Arphone » 31 cm

Le public veut de grandes images et se refuse à adopter le format « carte postale » qu'on lui a primitivement proposé. Certains constructeurs, et non des moindres, avaient pensé que, de même que beaucoup de gens doivent se contenter de petites voitures, la plupart des téléspectateurs modestes adopteraient le petit format, qui leur apporterait une solution du problème de la télévision. Mais cette solution, il est devenu évident qu'ils la rejettent. On ne saurait donc concevoir un poste à bon marché basé sur le petit format. D'ailleurs, d'année en année, le public réclame de plus grandes images et cette progression est extrêmement rapide. De l'écran normal de 22 cm, on est arrivé maintenant à l'écran normal de 43 cm, c'est-à-dire à une surface d'image quadruple. Et tout indique que cette progression n'est pas près de s'arrêter, puisque beaucoup de constructeurs présentent des écrans de 50, 54, 64 cm. Déjà un humoriste américain avait laissé prévoir que la limite serait de 83 cm, pour cette seule raison technique que cette dimension coïncide avec la largeur des portes des appartements !



Hotpoint

(DIVISION DE LA GENERAL ELECTRIC U.S.A.)

LA MARQUE DE "HAUT LUXE" DES ÉTATS-UNIS
prépare un lancement sans précédent de ses
"CUISINES ROBOTS ÉLECTR. AUTOM. 1953"

- ÉVIERS — broyeurs — vide-ordures — machines à laver la vaisselle, combinés ou non : 8 modèles.
- CUISINIÈRES électro-automatiques 14 modèles.
- RÉFRIGÉRATEURS congélateurs ultra modernes : 14 modèles.
- SUPER-MACHINES À LAVER et à sécher le linge : 5 modèles.
- REPASSEUSES à calandre thermostatique et rotative humide : 2 modèles.
- CHAUFFE-EAU invisibles : 21 modèles.
- ACCESSOIRES divers, etc...

Ces appareils vendus en caisse d'origine, sous garantie, sont d'ores et déjà à votre disposition, ainsi que les pièces détachées.

Un organisme spécial de crédit à long terme est mis au service de Messieurs les Electriciens et Frigoristes.

Pour tous renseignements, écrire :

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'IMPORTATION

30, Rue Vernet, PARIS (8^e)

(Département "Hotpoint France")

Exposition : 44, rue La Boétie, PARIS (8^e)



REVENDEURS GROSSISTES

QUI DÉSIREZ

1. — DES PRIX ETUDIÉS ET DES REMISES COMPREHENSIVES.
2. — UNE PRÉSENTATION RENDANT LES VENTES FACILES.
3. — UNE GARANTIE DE ROBUSTESSE QUI EST UN GAGE DE TRANQUILLITÉ POUR L'AVENIR.
4. — UN MATÉRIEL DONT L'ÉLEGANCE, LE FINI ET LA QUALITÉ ONT FAIT LA RÉPUTATION MONDIALE.
5. — DEMANDEZ LA DOCUMENTATION N° 3050 SUR LA GAMME DES ASPIRATEURS.

WORLD-CHAMPION

qui allie l'efficacité et la puissance des appareils à trainaux au pratique et à la maniabilité des aspirateurs balais.

Distributeurs :

HOLLAND-ELECTRIQUE-HOUSE

58, rue de l'Aqueduc — PARIS-10^e

Tél. : NOR. 50-36



A toute épreuve
pour tous usages
fabrication

THOMSON

C^{ie} F^{ie} THOMSON-HOUSTON

Département Fils et Câbles

78. AVENUE SIMON-BOLIVAR, PARIS-19^e — TÉL. : BOL. 90-60

cordon prolongateur
CORDEX



un seul bloc
caoutchouc



Ce que tout dépanneur doit savoir...

L'étage amplificateur M.F.

(SUITE DE NOTRE NUMÉRO 6)

Réglage des transformateurs M.F.

L'alignement des récepteurs doit commencer obligatoirement par le réglage des transformateurs MF sur la fréquence d'accord adéquate. Il est nécessaire de disposer d'un générateur modulé ou d'une hétérodyne ayant de préférence une gamme MF étalée et d'un voltmètre alternatif pouvant indiquer des tensions de l'ordre d'une vingtaine de volts.

Lorsque les lampes changeuse de fréquence et MF sont polarisées par résistance cathodique, on peut brancher le câble de sortie du générateur directement à la grille de ces lampes. Par contre, si la polarisation se fait par le moins HT et arrive à travers les bobines d'accord et le transformateur MF, il est nécessaire d'interposer entre le câble et les lampes un ensemble comprenant un condensateur de 500 pF environ, entre le câble du générateur et la grille de la lampe et une résistance de 20 kΩ environ entre cette grille et la bobine correspondante.

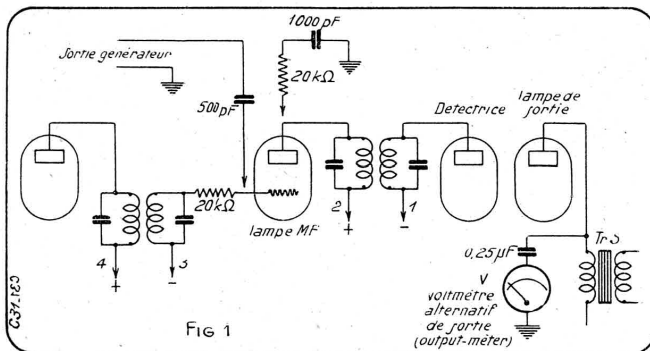


FIG 1

Le mode opératoire de réglage est schématisé par la figure 1. Ayant connecté le générateur et le voltmètre comme indiqué, on branche un circuit amortisseur, comprenant une résistance de 20 kΩ, en série avec un condensateur d'environ 1 000 pF, entre le primaire de MF2 et la masse. Le condensateur a pour but d'éviter de court-circuiter la HT. Disposer le potentiomètre de volume contrôle au maximum et commencer les réglages dans l'ordre indiqué ci-après, selon la méthode conseillée par Oméga, qui peut être évidemment utilisée pour d'autres types de transformateurs :

1°) Secondaire de transfo diode (circuit 1) ;

2°) Brancher l'amortisseur entre diode et masse et régler le primaire du transfo diode (circuit 2) ;

3°) Transporter le fil du générateur à la grille de la changeuse de fréquence. Brancher l'amortisseur entre la plaque de la changeuse et la masse et régler le secondaire du transfo Tesla (circuit 3) ;

4°) Brancher l'amortisseur entre la grille de la lampe MF et la masse et régler le primaire du transfo Tesla (circuit 4).

Précautions à prendre

1°) Au fur et à mesure des réglages, diminuer la tension du générateur, de manière à avoir sur le voltmètre une tension ne dépassant pas 15-20 volts ;

2°) Le réglage des noyaux doit s'effectuer de préférence avec un tournevis isolant. Des tournevis spéciaux sont parfois nécessaires, notamment dans le cas de noyaux disposés sur un même mandrin. En sortant le tournevis, observer le volt-

Le châssis doit avoir son oscillateur en fonctionnement. Pour ne pas être gêné par la fréquence de l'oscillation, qui peut se combiner avec les harmoniques du générateur, il est préférable de mettre le bloc sur la position OC, le CV étant fermé (maximum de capacité).

Les mesures se font à tension de sortie constante. La tension de sortie standard correspond à une puissance de 50 milliwatts. Elle se calcule par la formule :

Tension de sortie = $\sqrt{0,05R}$, R étant la résistance équivalente à l'ensemble du HP shunté par le voltmètre. Exemple : HP pour EL41 ; Z = 7 kΩ ; voltmètre 30 V, résistance 10 kΩ. La résistance équivalente est :

$$\frac{7000 \times 10000}{7000 + 10000} = 4100 \Omega$$

et la tension de sortie :

$$V = \sqrt{0,05 \times 4100} = 14 \text{ V.}$$

Transfo diode

Le générateur modulé est branché à la grille de la lampe MF. Après avoir réglé le transformateur sur sa fréquence de travail et ajusté l'atténuateur du générateur pour avoir au voltmètre la tension de sortie standard, on note la tension indiquée par l'atténuateur du générateur. On augmente cette tension de +2 db, par exemple, et on note de combien de kc/s il faut décaler le générateur dans les deux sens pour ramener la tension de sortie à sa valeur standard.

On procède de même pour 4, 6, 10, 20 db, etc., et on obtient un tableau (analogue au tableau ci-dessous) qui permet de construire la courbe.

Affaibliss. en db	Ecart en kc/s	
	-	+
2	3,4	3,4
4	4,4	4,4
6	5	5,2
10	6,7	6,9
15	9,2	9,3
20	12	12,4

mètre pour voir si le retrait du tournevis n'a pas fait déplacer le noyau.

3°) Pendant les réglages, l'oscillateur du récepteur doit fonctionner. Il est recommandé de mettre le bloc en position OC, CV fermé.

Relevé des courbes M.F.

Le générateur utilisé pour ces mesures doit avoir un atténuateur exact à 5 0/0 au moins et être suffisamment démultiplié et stable pour pouvoir apprécier dans la bande 455 ± 15 kc/s des écarts de l'ordre de 0,25 kc/s.

La courbe doit être sensiblement symétrique. Si ce n'est pas le cas, ou le réglage du transformateur n'a pas été fait d'une manière correcte, ou l'atténuateur, ou l'étalonnage en fréquence du générateur ne sont pas suffisamment précis.

(A suivre)

«Jidé»

Le créateur de la Résistance
pour Couverture chauffante
PRÉSENTE



**SON CHAUFFE-LIT
PRATIQUE**

*Parce que peu encombrant, léger
facile à poser
transportable*

**SA COUVERTURE
CHAUFFANTE
CONFORTABLE**

*Car elle est confectionnée en pure laine
et de présentation luxueuse
Elle offre en outre une garantie
de Sécurité*

«JIDÉ» 66, rue François-Chénieux
LIMOGES (H. V.) — Tél. 41-80

REPRÉSENTANTS DÉPOSITAIRES :

GRENOBLE : M. CHARLAS, 3, r. Cosimir-Brenier
LILLE : M. DELEBARRE, 42, rue de Euvinat
LYON : M. BAULT, 36, rue Dubois
M. BOUCHARLAT, 10, pl. des Galéstris
MARSEILLE : M. BRANCHE, 184, rue Paradis

PARIS : M. SELLIER, 81, boulevard St-Michel
M. SIMON, 6, square G.-Fauré
ROUEN : M. VALLAS, 51-Jacquese-Jarnetol
VICKY : M. ARNOULT, Palais des Parcs,
square Leclerc.

MINIRUPTEUR SERMEC

CONTACT INSTANTANÉ

Même par déplacement lent

TYPE 97

MATÉRIEL AGRÉÉ
PAR
AIR ET MARINE

CAPACITÉ :
5 AMPÈRES
sous 220 Volts
alternatif

**3 cm.
12 grs.**

LE + PETIT
LE + RÉSISTANT
LE + ÉCONOMIQUE

notice sur demande

SERMEC

18, RUE J.J. ROUSSEAU
VALENCE
(DROME)
TÉLÉPH. : 37-17-37-18

PARIS 16, RUE DU PONT-AU-CHOUX (3^e) TÉLÉPHONE ARC. 88-91

DÉPOT ARNOULD - 16, RUE DE MADRID - PARIS (8^e) TÉL. LAB. 66-15

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

PART DE PRODUCTION

(Arrêté du 15 Octobre 1952)

REVENU ANNUEL :

Prix moyen de vente de 2000 kWh

Minimum garanti : **720 francs**

VALEUR DE RACHAT :

Prix moyen de vente de 100 kWh

Minimum garanti : **16.000 francs**

Le prix moyen du kilowatt-heure est
établi en divisant le total des recet-
tes d'électricité par le nombre de
kilowatts-heure vendus au cours de
l'exercice précédent.

Prix moyen des années antérieures :

1947 : 2 fr. 56
1948 : 4 fr. 86
1949 : 5 fr. 81
1950 : 5 fr. 79
1951 : 6 fr. 21

Le prix moyen de 1952, qui servira de
base au coupon payé le 15 Juillet 1953,
sera publié au Journal Officiel le
1^{er} Juin 1953.

Les coupons sont payables le 15 Juillet de chaque année.

A titre exceptionnel, le premier coupon ne représentera
que les 3/4 du revenu annuel (période du 15 Octobre 1952
au 15 Juillet 1953).

Les parts sont rachetées en 10 ans au plus, par tirage
au sort annuel, à partir du 15 Juillet 1958, le dernier
rachat devant avoir lieu au plus tard le 15 Juillet 1967.

Les porteurs peuvent obtenir le remboursement des parts
au prix d'émission le 15 Juillet de chaque année à partir
de 1958, moyennant dépôt des titres quatre mois à
l'avance.

LE RÈGLEMENT DU REVENU ET DU CAPITAL DES PARTS
EST EFFECTUÉ NET DE TOUS IMPÔTS ET GARANTI PAR L'ÉTAT

Installation chez le client

S'étant assuré qu'un téléviseur peut fonctionner au domicile du client, le vendeur procédera à l'installation du modèle ayant eu la préférence. Comme nous l'avons déjà dit précédemment, le modèle adopté sera, au point de vue technique, le mieux approprié aux conditions de réception correspondant au domicile du client.

Le vendeur tiendra compte aussi :

1° Des possibilités d'installation de l'antenne ;

2° De l'endroit de l'appartement que le client destine au téléviseur.

Grâce à l'explorateur de champ, il est possible de déterminer avec une bonne approximation l'appareil qui convient. La mise au point définitive se fera sur place, avec l'appareil choisi. Elle portera principalement sur le choix de l'antenne. Dans notre Section 3 : Documentation, nous indiquons les principaux types d'antennes que l'on trouve actuellement dans le commerce.

Le vendeur s'efforcera de placer l'antenne de manière qu'il y ait le minimum d'obstacles proches, entre elle et l'émetteur. A ce point de vue, il est préférable de monter un câble plus long plutôt que de mal placer l'antenne.

Au contraire si la réception est « trop bonne », ce qui aurait comme conséquence de surcharger l'étage d'entrée, il est conseillé d'intercaler un atténuateur dans le fil de descente. Il ne faut pas désensibiliser le récepteur en supprimant, par exemple, l'étage HF ou en usant de tout autre procédé analogue ayant pour effet supplémentaire une modification de la largeur de bande, c'est-à-dire de la qualité de l'image. Une attention particulière sera accordée à la partie sonore de l'ensemble téléviseur.

Il est toujours possible de donner satisfaction à un client qui trouve déplorable la musicalité d'un téléviseur, qui, par ailleurs, est de fonctionnement correct. Il suffira de prévoir un haut-parleur de bonne qualité monté dans un coffret bien dimensionné et étudié, qui remplacera le HP du téléviseur. Les caractéristiques d'adaptation du HP fourni seront bien entendus les mêmes que celles du modèle primitif. Souvent, on pourra utiliser le haut-parleur du poste radio dont le client apprécie (quelquefois à tort) la qualité musicale. Ce petit travail d'adaptation d'un H.P.S. pour T.V. est à la portée de tout technicien.

SECTION 2 : DÉPANNAGE

Remplacement d'une lampe

La panne la plus fréquente c'est celle qui se produit lorsqu'une lampe (ou valve, ou tube cathodique) est hors d'usage. Nous n'envisagerons pour le moment que les deux cas suivants : la lampe a le filament coupé ou la lampe est complètement usée.

Vente ★ Installation ★ Dépa

N° 5 TELE-SE

Il s'agit donc de dépanner le poste en identifiant d'abord la lampe « morte » et en la remplaçant ensuite. Considérons en premier lieu le problème du remplacement.

Il convient de bien se pénétrer de l'idée qu'il ne faut en aucun cas remplacer une lampe d'un type déterminé par une lampe « analogue » d'un autre type. Cette pratique, déplorable même en radio, est désastreuse en télévision.

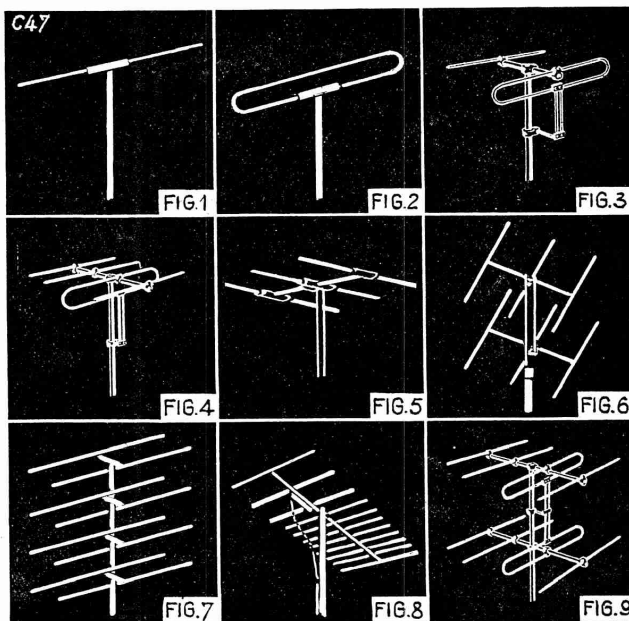
Chaque type de lampe possède des capacités parasites (voir notre cours élémentaire de télévision) déterminées et une résistance d'entrée à la fréquence de travail, qui lui est propre. Les capacités peuvent varier de 3 pF à 10 pF par exemple et la ré-

sayer de régler à nouveau un téléviseur après une telle substitution. Ce genre de travail doit être fait par un laboratoire d'études et ne sera en aucun cas entrepris par un dépanneur, aussi « calé » soit-il.

Remplacez donc une 6AU6 par une autre 6AU6 et non par une 6BA6, une 1852 par une 1852 et non par une 1853, etc.

Comment identifier la lampe à remplacer ?

Si elle est claquée (filament coupé) cela se voit le plus souvent car les lampes actuelles s'« allument » assez visiblement. Si la lampe est métallique (cas des 1852-6AC7, 1853-6AB7, 6AG7, 6SN7, 6J7, etc., etc.), il suffira de constater si elle est



sistance d'entrée de 200 Ω à 2 000 Ω dans certains cas. La substitution d'une lampe par une autre en apparence analogue (parce que le téléviseur « marchera » quand même) modifiera la qualité de l'image et pourrait même troubler le fonctionnement de l'ensemble, ce qui se traduirait par une mauvaise synchronisation, un manque de linéarité, etc...

Il serait encore plus grave d'es-

chaude ou non. Les lampes métalliques chauffent beaucoup en général et cette épreuve est le plus souvent concluante.

On peut aussi être mis sur la voie en examinant l'écran du tube cathodique. Toute une série de pannes de lampes peuvent être identifiées par cet examen. C'est ce que nous étudierons dans le prochain « Télé-Service ».

Service

SECTION 3 : DOCUMENTATION

Les types modernes d'antennes

En premier lieu il convient de choisir l'antenne suivant la propagation plus ou moins favorable du lieu de réception. Une antenne est en général plus sensible si elle comporte plus d'éléments parasites et d'ensembles en parallèle.

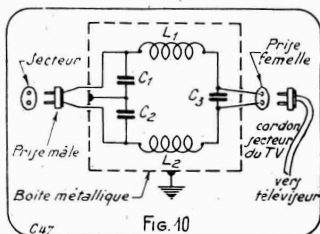
L'antenne la plus simple est le doublet rectiligne demi-onde, dont l'aspect est donné par la figure 1. On mesure le rendement des autres antennes en décibels, par comparaison à celui du doublet pris comme unité.

L'antenne doublet repliée (dite aussi trombone ou folded) a l'aspect de la figure 2.

A ces deux types on peut adjoindre des éléments dits « parasites » qui sont des tiges placées parallèlement à l'élément doublet rectiligne ou replié. La figure 3 montre une folded avec un élément parasite. Voici ensuite d'autres types d'antennes de plus en plus compliqués et sensibles :

Fig. 4 : antenne folded avec deux éléments parasites. Les antennes des figures 3 et 4 peuvent être aussi réalisées en substituant au folded un élément doublet rectiligne. La figure 5 montre une telle antenne avec deux éléments parasites disposés de chaque côté du doublet proprement dit.

Voici, figure 6, une antenne identique à celle de la figure 5 avec deux séries d'éléments. Une telle antenne



fournit le double de sensibilité par rapport à la précédente. La figure 7 montre quatre antennes en parallèle. La sensibilité est augmentée aussi en multipliant les éléments parasites. La figure 8 correspond à une antenne rectiligne à 9 éléments parasites et la figure 9 une double antenne

tenne folded à deux fois trois éléments parasites.

De la forme et de la composition d'une antenne dépendent l'impédance caractéristique Z_a , la largeur de la bande B des fréquences captées par elle, sa directivité et évidemment, la fréquence f_c milieu de la bande B.

L'antenne doit être adaptée au récepteur et à l'émission à recevoir. Par exemple pour l'émission à 819 lignes de Paris et pour celle de Lille, $f_c = 180$ Mc/s et la bande B doit être au minimum de 10 Mc/s, c'est-à-dire comprise entre 175 et 185 Mc/s.

Ceci est d'ailleurs étudié et prévu par les constructeurs d'antennes et l'installateur n'a qu'à se procurer l'antenne qui est « accordée » sur l'émission à recevoir. Le second point important c'est l'impédance Z_a de l'antenne.

Elle peut varier suivant le type, depuis 10 Ω jusqu'à 600 Ω , mais on établit actuellement les antennes avec des impédances standard 75, 150 ou 300 Ω . En France, il semble que l'impédance de 75 Ω soit la plus répandue.

Il va de soi qu'il faudra adapter l'antenne à l'entrée du poste dont l'impédance Z_c est indiquée par le constructeur du poste.

Pour une parfaite adaptation, il faut que l'antenne, le câble de descente et l'entrée du poste possèdent la même impédance :

$$Z_a = Z_c = Z_c$$

Z_c étant l'impédance du câble.

Il est de la plus haute importance que l'adaptation soit parfaite.

SECTION 4 : SCHÉMATIQUE

Antiparasites pour téléviseurs

Souvent la réception est troublée par la proximité d'un moteur électrique, par exemple d'un ventilateur ou un appareil ménager non antiparasité. Il est bien entendu conseillé de commencer par antiparasiter le moteur perturbateur.

Si cela n'est pas possible, l'appareil rotatif se trouvant chez un voisin (grincheux), on peut essayer d'arrêter les parasites à fréquence élevée véhiculés par le secteur en intercalant entre celui-ci et la prise de courant du téléviseur le petit montage de la figure 10 qui est réalisé dans une boîte métallique munie d'un côté d'une prise mâle à brancher au secteur, et de l'autre côté d'une prise femelle à connecter au cordon secteur du T.V. Les éléments sont $C_1 = C_2 = 250$ pF leur point commun est à la masse en même temps que le boîtier ; $C_3 = 1000$ pF. Isolement 3000 V essai, $L_1 = L_2$ = bobines de 6 spires de fil émaillé de 0,8 mm de diamètre, longueur de chaque bobine 9 mm environ. On évitera le couplage magnétique entre L_1 et L_2 . Le boîtier pourra être un cylindre en aluminium de 10 cm de diamètre et de 10 cm de hauteur. Une cloison séparera L_1 de L_2 .

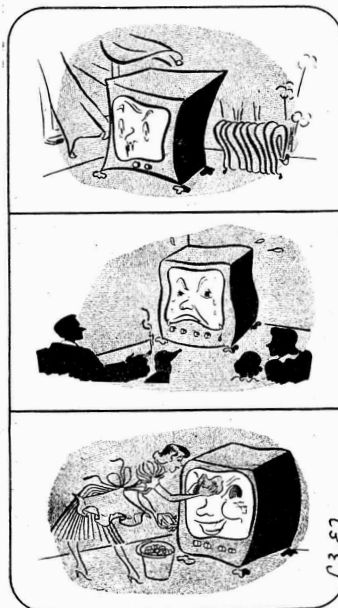
Il est bien entendu que cet antiparasite, comme tous les antiparasites, ne peut faire des miracles !

F. JUSTER.

L'ENTRETIEN DU TÉLÉVISEUR

Les fabricants de téléviseurs américains ont récemment fait insérer les conseils suivants dans le guide des programmes de T.V. :

« Pour l'entretien d'un téléviseur, il y a trois règles qui prolongeront sa vie et le rendront plus attrayant pour vous.



« Elles sont semblables aux règles de l'hospitalité, dit M. Maguire, de Sylvania News. Installez-le confortablement, assurez autour de lui une bonne ventilation et son visage (voir la figure) doit être bien nettoyé.

« Primo : Votre récepteur est un instrument de précision. Trop d'humidité ou de sécheresse l'affectent beaucoup. Eloignez le téléviseur des fenêtres et des radiateurs.

« Secundo : Pendant que vous observez confortablement assis votre programme favori, il travaille dur. Il peut être surchauffé. Laissez « respirer » votre appareil en laissant au moins 3 centimètres d'air tout autour du meuble. Ne placez jamais l'arrière tout contre un mur.

« Tertio : Cette règle est bien la plus simple, nettoyez régulièrement l'écran du tube à image avec un détergent de synthèse. N'essayez pas à sec car les charges statiques attirent la poussière sur le verre... encore plus.

« Si vous déplacez l'appareil, faites-le avec soin. Par dessus tout n'explorez pas l'intérieur car vous risquez le choc électrique, même lorsque le commutateur est fermé et la fiche de réseau retirée. Un bon traitement vous permettra de tirer de votre téléviseur un usage long et fidèle. »

Groupez tous vos Achats!

L'INCOMPARABLE
SÉRIE DES CHASSIS

SLAM

*Vous permettra de satisfaire
toutes les demandes de votre Clientèle*

SLAM 46.I.

4 Gammes : PO-GO-OC-BE
6 Lampes : 6BA6, 6BE6, 6AT6,
6AQ5, 6AF7, 6X4.
HP 17 cm. à excitation.
15.500 fr.
(non câblé : 14.200)

SLAM 48.G.

4 Gammes : PO-GO-OC-BE
8 Lampes Push-Pull : 6BE6,
6BA6, 2 6AV6, 2 6AQ5,
6AF7, 5Y3GB.
HP 21 cm. Grand cadran.
4 Glaces.
22.100 fr.
(non câblé : 20.600)

SLAM

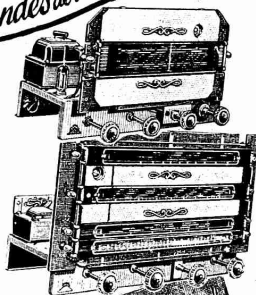
46.F.

4 Gammes :
PO-GO-OC-BE
6 Lampes :
6BA6, 6BE6,
6AT6, 6AQ5,
6AF7, 6X4.
HP 20 cm
à excitation.
16.500
(non câblé :
15.200)

Remise habituelle
à MM. les Reven-
deurs.

Ne sont utilisées dans
la construction de ces
chassis que des pièces
détachées de premières
marques :

ALVAR, VEDOVELLI,
REGUL, RADIOHM, etc...



LE MATÉRIEL SIMPLEX

4, RUE DE LA BOURSE
PARIS-2^e RIC. 62-60



PUB. BONNANGE

ne faire
qu'une chose...

constructeurs
installateurs
exclusivement
spécialisés

**NOUS LA FAISONS
BIEN !**

l'antenne
de qualité
est
toujours signée

M P

M. PORTENSEIGNE S.A.

au capital de 7.500.000 francs

80-82, RUE MANIN, PARIS (XIX) - BOTZARIS 31-19

AGENCE DE LILLE : ETS DURIEZ, 108, RUE DE L'ISLY

CLOTURE ÉLECTRIQUE

La hataigne

contrôlé par le centre P.V.C.E.
7, Boul. du Sud-Est, NANTERRE (Seine) - Tél. MAL. 04-13

ÉLECTRICIENS RURAUX !

de nouveaux débouchés s'offrent à vous par la subdivision des prairies

installez des clôtures électriques

En devenant notre agent exclusif dans votre région vous ferez des affaires en toute saison
**NOUS SOUTIENDRONS VOS EFFORTS PAR UNE CAMPAGNE
DE PUBLICITÉ À VOTRE INTENTION DANS LE JOURNAL LOCAL**

Publi SARP

VENDU EXCLU-
SIVEMENT PAR
LES ÉLECTRI-
CIENS DEPUIS
1945

**Vous qui vous intéressez
à l'ÉLECTRICITÉ
demandez un spécimen du**



E.T.P. - 18, Villa Herran - PARIS-XVI^e

Vie Professionnelle

RETABLISSEMENT DES EMISSIONS PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL (18 h. 30 à 19 h.)

Cette bonne nouvelle nous a été communiquée par M. d'Arcy, Directeur des Programmes de Télévision.

Nouvellement appelé à cette fonction, le premier geste de M. d'Arcy est de faire droit à la demande du S.C.R.E.M. maintes fois réitérée tendant au rétablissement permanent d'émissions en fin d'après-midi.

On sait que de telles émissions avaient déjà eu lieu, mais à titre temporaire, et qu'elles avaient été supprimées depuis le début de l'année.

C'est donc avec une très vive satisfaction que nous avons accueilli l'annonce d'une décision qui favorise les professionnels et la Télévision et nous exprimons à M. d'Arcy avec nos félicitations et nos vœux, nos très sincères remerciements.

L'INSTALLATION DES ANTENNES DE TELEVISION

M. Desson, député des Ardennes, a déposé une proposition de loi tendant à modifier la loi du 1/9/48 sur les loyers pour permettre l'installation des téléviseurs. Aux termes de ce texte, le propriétaire ne saurait s'opposer à l'installation du téléphone et des accessoires des postes de télévision, c'est-à-dire des antennes. Cette proposition démontre l'intérêt que suscite cette question qui malgré les nombreuses interventions du S.N.I.R. n'a pas encore fait l'objet des décisions attendues. Cependant un *texte de loi reprenant les propositions du Syndicat a été élaboré par la Radio-diffusion Française et, après avoir été agréé par le Conseil d'Etat, doit être déposé à l'Assemblée Nationale.*

APPRENTISSAGE ARTISANAL

La Chambre de Commerce de Paris a signalé à M. le Ministre du Travail que les Chambres des Métiers sont seules appelées actuellement à établir un règlement d'apprentissage bien qu'il soit légal (art. 6, loi du 10 mars 1937) que les organisations professionnelles artisanales soient consultées.

NECROLOGIE

M. Jacques Visseaux, le grand industriel de Lyon, s'est éteint le 12 septembre dernier. Le S.C.R.E.M. tient à s'associer à la douleur de la famille Visseaux.

Questions économiques

DROIT A LA PROROGATION DU BAIL COMMERCIAL D'UN LOCATAIRE AYANT MIS SON FONDS EN GERANCE LIBRE

Une Cour d'appel, dans l'instance qui lui était soumise, avait jugé que la gérance libre dissimulait une véritable cession interdite par le bail.

La Cour de cassation vient de casser et d'annuler cet arrêt de la Cour d'appel.

LE RECOUVREMENT ET LE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DES ASSURES AU FONDS DE GARANTIE AU PROFIT DES VICTIMES D'ACCIDENTS D'AUTOMOBILE

Nous avons signalé (page 194 — Revue d'août-septembre 1952, N° 7) que deux décrets fixent les bases et modalités des indemnités dues par le fonds de garantie dans le cas où l'auteur de l'accident n'est pas assuré ou est inconnu.

L'arrêté du 25-9-52 (J.O. 28-9-52, page 9374) précise que la contribution des assurés au fonds de garantie est de 1,5 0/0 des primes ou cotisations versées aux Compagnies d'Assurances.

MODELE D'ATTESTATION POUR CARTE D'IDENTITE DE VOYAGEUR ET REPRESENTANT DE COMMERCE

Je soussigné domicilié à immatriculé au Registre du Commerce du Tribunal de Commerce de certifie que M. exerce pour ma maison la profession de voyageur ou représentant de commerce, en vertu d'une convention dans laquelle ne figure aucune clause l'autorisant à effectuer des actes de commerce pour son compte personnel.

J'atteste en outre que M. n'est, à ma connaissance, ni commerçant pour son propre compte, ni associé-gérant, ni employé à un service administratif ou commercial intérieur de ma maison, et qu'en ce qui le concerne, il a d'une façon précise déclaré la nature des marchandises :

a) destinées à être revendues par les commerçants, industriels auxquels il s'adresse ;

b) spécialement nécessaires à l'exercice de la profession des acheteurs éventuels.

Je lui délivre ce certificat en vue de l'obtention de la carte d'identité professionnelle et je prends l'engagement, dans le cas où M. cesserait d'exercer la profession de voyageur ou représentant de commerce pour ma maison, d'en informer la Préfecture intéressée, confor-

mément aux dispositions de l'article 2 de la Loi du 8 octobre 1919, modifiée par la loi du 2 août 1927.

Signature du Chef de Maison, (à faire certifier par le Commissaire de police)

Circ. Min. Commerce et Industrie.

NOUVEAU REGIME DES BONS DU TRESOR A INTERET PROGRESSIF

Par arrêté du 13 mai 1952 (J.O. 16 mai), la reprise des bons en paiement des impôts directs avait été supprimée.

Elle vient d'être rétablie avec effet du 1^{er} septembre 1952 pour paiement des impôts directs et des taxes de production, de transaction et taxes locales sur le chiffre d'affaires.

Arrêté 27 et 28 août (J.O. 30-8-52, pages 8630, 8631).

LIQUIDATION ET PERCEPTION DES DROITS DE MUTATION A TITRE GRATUIT SUR CERTAINS BIENS SINISTRES

Nous sommes à la disposition de nos lecteurs pour leur fournir toutes indications sur les modalités d'application du décret 52.972 du 30 juillet 1952 (page 8334 du J.O. du 20 août 1952).

A PROPOS DES DELAIS FIXES POUR L'INTRODUCTION DES REQUETES CONTENTIEUSES DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat a affirmé qu'il fallait seulement retenir comme point de départ le jour de l'expiration du délai de quatre mois, la décision expresse ultérieure n'ayant qu'un caractère confirmatif et ne pouvant rouvrir le délai du recours contentieux.

Pour décider ainsi, le Conseil d'Etat rappelle simplement les termes de l'article 51 de l'Ordonnance du 31-7-45 qui traite desdits délais et qui est ainsi conçu :

« dans les affaires contentieuses qui ne peuvent être introduites devant le Conseil d'Etat que sous la forme d'une requête contre une décision administrative, lorsqu'un délai de quatre mois s'est écoulé sans qu'il soit intervenu aucune décision, les parties intéressées doivent considérer leur demande comme rejetée et se pourvoir devant le Conseil d'Etat contre cette décision implicite dans les deux mois qui suivent le jour de l'expiration dudit délai de quatre mois ».

(C.E. 3-6-52)



**ADRESSEZ VOUS
A UN SPECIALISTE
POUR L'INSTALLATION
DE VOS ANTENNES**

R.E.T. 10 RUE PERGOLESE
PARIS 16^e - KLE 00-27

LES RÉSISTANCES "Jidé"

permettent de confectionner soi-même,
très facilement, une

COUVERTURE CHAUFFANTE

Livrées complètes, en boîtes, avec certi-
ficat de garantie et notice de montage

60 w.	75 w.	100 w.	120 w.
8 m.	10 m.	14 m.	16 m.

680 fr. 760 fr. 975 fr. 1.100 fr.

DEMANDEZ CONDITIONS REVENDEURS A
J. Degois LIMOGES (Hte.-V.)
66, r. François-Chenieux

Le Créateur de la Résistance pour Couverture

Publi SARP

Réfrigérateurs PHILCO

Tous les nouveaux modèles
PHICO 1952
Type 726 - 925 - 1.125, etc...
DISPONIBLES

AMERICAN HOME, 44, r. La Boétie

**Prenez vos clients
par l'OREILLE!**



C'est leur point sensible, la musicalité
POWER-TONE les charmera!

Toute notre gamme Haute Fidélité peut se vendre
avec des facilités de paiement discrètes et sans
formalité.

Publi S.A.R.P.

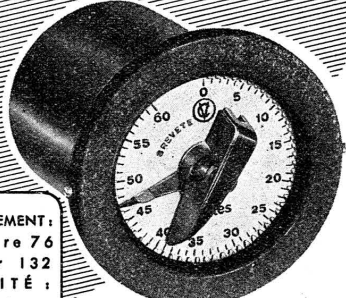
CONDITIONS D'AGENCE



185, RUE SAINT-MAUR - PARIS-X^e - Tél. : Bot. 23-08

MINUTERIE 143

TEMPORISÉE A MOTEUR
SYNCHRON - A RÉARMEMENT MANUEL



ENCOMBREMENT:
diamètre 76
longueur 132
CAPACITÉ:
10 ampères
Sous 110 Volts
alternatifs

TEMPORISATION DE 6' à 24 h.

CROUZET & C^{IE}
MÉCANIQUE HORLOGÈRE

VALENCE S/RHONE, RUE J. J. ROUSSEAU - TÉL. 37-17 et 37-18
PARIS, 16, RUE DU PONT-AUX-CHOUX (3^e) - TÉL. ARC. 88-91

Fiscalité



SITUATION DES POSTES RECEPTEURS AU REGARD DE L'EVALUATION FISCALE DES STOCKS

Le décret du 7 mai 1952 (N° 511) avait fixé à 1,25 l'indice applicable aux « matériels électriques ». Par contre, la circulaire administrative commentant ce décret avait introduit des conditions particulières pour les postes récepteurs, lesquels n'étaient affectés que de l'indice 1,20.

Cette décision nous a conduit à intervenir auprès de l'Administration des Finances en vue de protester contre une décision qui ne nous paraissait pas reposer sur une vue exacte de la situation.

L'Administration a reconnu le bien-fondé de notre réclamation, mais s'est déclarée dans l'impossibilité de modifier le régime applicable à l'exercice 1951. Nous avons toutefois obtenu l'assurance que pour l'exercice 1952, les appareils amateurs bénéficieraient du même taux que les autres matériels électriques, soit 1,25.

LE CAS D'EXONERATION DU VERSEMENT DE 5 0/0 SUR LES SALAIRES POUR LES EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE

Le Secrétaire d'Etat au Budget rappelle que l'Administration des Contributions Directes admet l'exonération du versement forfaitaire de 5 0/0 sur les salaires en faveur des particuliers qui n'emploient qu'un domestique ou des femmes de ménage pour les seuls besoins de leur foyer.

Cette tolérance ne s'applique pas aux personnes qui utilisent un tel concours soit exclusivement dans l'exercice de leur profession soit à la fois pour leur service personnel et à des fins professionnelles.

(Rép. Min. J.O. Déb. Parl. (A.N.), 31-8-52, p. 3960.)

TAXE SUR LES TRANSACTIONS AU TAUX MAJORE

L'art. 286 du Code général des impôts prévoit que la taxe de 1 0/0 est perçue au taux majoré de 1,80 0/0 sur les ventes au détail réalisées quand une même personne ou Société exploite plus de deux établissements, la taxe majorée n'étant perçue que dans les établissements autres que la « Maison principale ».

Le Conseil d'Etat vient de préciser que par « Maison principale », il faut entendre un établissement où s'exerce la direction, la coordination et le contrôle de toute l'entreprise et où sont traitées les affaires générales de celle-ci.

Si donc chacun des établissements est administré séparément, la « Maison principale » n'existe pas et la taxe ne doit pas être perçue au taux majoré.

L'administration fiscale étant d'un avis contraire, nous attendons impatiemment la portée qu'elle consentira à donner à l'arrêt n° 10.863 du Conseil d'Etat.

LES COMMERÇANTS AU REGARD DE LA TAXE A LA PRODUCTION ET DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE LOCALE

« L'avantage du système dit du « producteur fiscal » est pour le commerçant, qui reçoit des produits en vue de la vente à d'autres producteurs, d'éviter le paiement de la taxe locale (dont le taux varie de 1,50 0/0 à 1,75 0/0 selon les localités). Il faut que le montant de la taxe à la production acquitté sur la marge bénéficiaire du vendeur soit inférieur au montant de la taxe locale exigible sur le prix de vente total à défaut du paiement de la taxe à la production. Il s'agit donc d'une question de fait et il appartient à chaque intéressé d'apprécier selon les conditions de fonctionnement de son entreprise, quelle est pour lui la solution la plus avantageuse. »

En effet, dans la position de « producteur fiscal » l'intéressé paye la taxe à la production sur les ventes du mois, déduction faite du montant de la taxe figurant sur les factures d'achat du mois précédent. Par exemple, en octobre 1952, paiement de la taxe sur la valeur des marchandises livrées en septembre : imputation de la taxe sur les achats d'août.

Autrement dit, le producteur fiscal ne paie, en fait, la taxe que sur son bénéfice brut ou sur ce qu'on a appelé « la valeur ajoutée » au produit.

Dans ces conditions, la taxe à la production ne portant que sur la marge et entraînant l'exonération de la taxe locale exigible, quant à elle, sur la totalité du prix de vente, il y a lieu pour les redevables de re-

chercher quelle est leur marge brute moyenne, y compris la taxe de transaction — par exemple en se référant à leur dernier exercice — et d'examiner leur situation compte tenu du taux de la taxe locale dans la commune.

A) Lorsque le taux de la taxe locale est de 1,75 0/0 (comme à Paris), ils ont actuellement intérêt à être « producteurs » si leur marge brute

$$\text{est inférieure à } 11,40 \text{ 0/0} \left(\frac{1,75 \times 100}{15,35} \right)$$

B) Lorsque le taux de la taxe locale est de 1,50 0/0, il est nécessaire que la marge brute soit inférieure à 9,77 0/0 pour qu'ils aient intérêt à

$$\text{adopter cette position} \left(\frac{1,50 \times 100}{15,35} \right)$$

PAS D'AUGMENTATION DES IMPOTS DEPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX EN 1952

Le Président du Conseil et le Ministre de l'Intérieur viennent d'adresser aux Préfets des instructions concernant l'établissement des budgets locaux pour 1953.

Le gouvernement, ayant renoncé en mars 1952 à tout accroissement d'impôts, entend maintenir pour 1953 la même politique.

Si les impôts locaux ont cependant subi une forte augmentation en 1952, les budgets locaux ayant été établis à la fin de 1951, à une époque de hausse des prix, le gouvernement estime que la politique actuelle de stabilité doit permettre d'écarter, pour 1953, tout accroissement de dépenses.

(Circ. Présidence Conseil et Min. Intérieur.)

CALENDRIER FISCAL

Avant le 15 novembre, versement de la taxe forfaitaire de 5 0/0 sur les salaires versés en octobre, si le montant mensuel des taxes est supérieur à 5.000 francs

Percepteur
des contributions
directes

Avant le 15 novembre, liquidation de l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 31 juillet 1952

Percepteur
des contributions
directes

Avant le 15 novembre, paiement de tous les impôts mis en recouvrement le 31 août

Percepteur
des contributions
directes

Avant le 20 novembre (S.A.R.L.), le 24 novembre (sociétés anonymes) et aux dates correspondantes à l'initiale du nom de l'exploitant, déclaration du chiffre d'affaires réalisé au cours du mois d'octobre, si le montant des taxes est supérieur à 10.000 francs

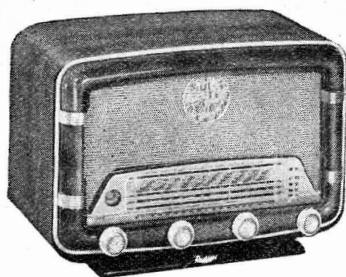
Receveur du chiffre
d'affaires

Avant le 30 novembre, déclaration des stocks des entreprises ayant clos leur exercice le 30 septembre

Inspecteur
des contributions
directes

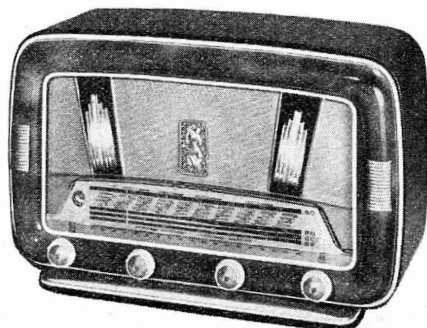
Avant le 30 novembre, déclaration des bénéfices pour les sociétés ayant clos leur exercice le 31 août

Inspecteur
des contributions
directes



CORVETTE

Super 6 lampes,
4 gammes dont 1 B.E.
luxueux coffret
(macassar ou noyer)



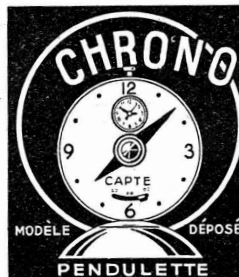
FREGATE - Super 6 lampes, 4 gammes dont 1 O.C. étalée,
ténistorie d'une conception toute nouvelle
FRÉGATE - Radio-phono MICROSILLONS même présentation

RADIAx

12, Rue l'Abbé-Groult - PARIS (15^e)
VAU. 99-33 et LEC. 52-30 - Métro : COMMERCE

Publi SARP

ASSUREZ-VOUS
UNE BONNE
SAISON GRACE A
NOS NOUVEAUX
MODÈLES INÉDITS



CAPTE

★ La plus grande nouveauté dans le domaine des CADRES - ANTIPARASITES

★ Présenté sous l'aspect d'une véritable pendulette, cet appareil a été étudié avec une technique poussée, ce qui lui permet d'établir des performances de rendement inégalées jusqu'à ce jour.

★ Equipé avec la nouvelle lampe "EF 80" qui attaque des bobinages spéciaux ferroxcube le souffle disparaît malgré l'emploi de petites spires. Il est réglé et mis au point comme un véritable chronomètre.

★ Demandez aujourd'hui même notre catalogue général, qui comporte un choix de modèles, bi-spires - Photo Tables - etc...

★ Le sélecteur des ondes CAPTE est la marque de cadres anti-parasites qui s'impose à la clientèle.

Envoyez-Nous
ce bon
il vous sera
adressé un
Catalogue
par Retour

Constructions CÉLARD, 32, Cours de la Libération, Grenoble
La Grande Marque de France fondée en 1925
Bureaux de Paris : 78, Champs-Élysées, Tél. Élysées 99-90

TOUS LES BONS RADIO ONT "CAPTE" EN MAGASIN

O.I.P.R.

**Partout DIÉLA
Toujours DIÉLA !**

TOUS FILS ET CABLES RADIO-TÉLÉVISION
TOUTES LES ANTENNES INTÉRIEURES ET EXTERIEURES
FILTRÉS ANTIPARASITES TOUTES APPLICATIONS
ET L'INIMITABLE "DIELEX"
POUR DESCENTE BLINDÉE ANTIPARASITE

DEMANDEZ
LE CATALOGUE
DU
"TRENTENAIRE"

NOUVEAUX
MODÈLES
D'ANTENNES VOITURE

ANTENNE
D'INTÉRIEUR
TÉLÉVISION

TOUS LES FILS
POUR LA "SANS FIL"

DIÉLA

116, Av. DAUMESNIL
PARIS XII

TÉLÉVISION

SARL. C.A.P. 14.780.000 F
TEL. DID. 90-50 & 51

Pour votre documentation
Pour votre prospection
Pour votre publicité

LE PLUS
ANCIEN
ANNUAIRE
DE VOTRE
PROFESSION

L'Edition
1952
a paru

PRIX :
750 francs

HORIZONS DE FRANCE
ÉDITEURS

39, rue du Général-Foy
PARIS-8^e

Tél. : LABorde 76-34
C. C. P. Paris 769.32



Législation Sociale

LES COTISATIONS DE L'ASSURANCE-VIEILLESSE ET LES RETRAITES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

L'allocation minimum garantie aux économiquement faibles (c'est-à-dire aux personnes dont les ressources, avant attribution de l'allocation sont inférieures à 159.800 fr. pour une personne seule et à 175.600 fr. pour un ménage) a été majorée à partir du 1^{er} octobre 1951 de 24.600 fr. à 28.200 fr.

Le point de retraite servant au calcul des pensions vient d'être porté de 280 fr. à 305 fr. à compter du 1^{er} octobre 1952.

Le 1^{er} janvier 1953, la retraite, à 65 ans, d'une personne seule (30 ans d'activité sans cotisations) serait donc de 36.600 fr. et celle d'un ménage de 55.000 fr.

Pension proportionnelle. — La pension n'est, en principe, accordée qu'après 15 ans de cotisations ou 20 ans d'activité avec ou sans cotisations.

Nouveaux taux de cotisations. — Désormais les personnes nées avant le 1^{er} janvier 1899 pourront bénéficier d'une pension à 65 ans dès que les cotisations qu'elles auront versées représenteront un total de 90 points à 1.667 fr. l'un, soit 150.030 fr.

Exemption des cotisations après 80 ans. — A compter du 1^{er} octobre 1952, les commerçants en activité (retraités ou non) âgés de 80 ans révolus seront dispensés de toute cotisation pour les années d'âge postérieures à leur quatre-vingtième anniversaire tout en conservant la possibilité de cotiser s'ils le désirent. Un projet de décret est actuellement soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

Cotisations de rachat. — La valeur du point racheté après le 30 septembre 1952 sera, après 60 ans d'âge et plus, de 2.135 fr. ;

de 55 à 59 ans, de 1.830 fr. ;

de 50 à 54 ans, de 1.525 fr. ;

moins de 50 ans, 1.220 fr.

Les années d'activité sont à déduire à raison de 2 points par an des 90 points exigibles.

(Loi du 10-7-52, J.O. 11-7-52.)

L'ALLOCATION VIEILLESSE D'UN PROPRIETAIRE DE FONDS DE COMMERCE MIS EN GERANCE LIBRE

Sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le propriétaire d'un fonds de commerce qui a mis ce fonds en gérance libre doit payer des cotisations à une caisse d'allocation vieillesse de non-salariés, s'il a maintenu l'inscription au registre du commerce ou s'il est soumis à la patente du fait qu'il est considéré comme ayant créé ou acquis un fonds en vue d'en tirer parti en le louant.

(Rép. Min. J.O. Déb. Parl. A.N., 31-8-52, p. 3976.)

LE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES D'UN GERANT MAJORITAIRE DE S.A.R.L.

Question :

Dans une société à responsabilité limitée ayant deux membres, l'assuré gérant majoritaire peut-il bénéficier des allocations familiales ?

Réponse :

Pour déterminer les droits aux prestations familiales d'un allocataire éventuel, il faut rechercher s'il exerce effectivement une activité professionnelle lui procurant des moyens normaux d'existence. On peut admettre qu'une personne dispose de moyens normaux d'existence lorsque son revenu professionnel se rapproche sensiblement du salaire servant de base au calcul des prestations familiales applicable au lieu de résidence. Cette condition étant remplie et l'associé gérant majoritaire de société à responsabilité limitée ayant la qualité de travailleur indépendant, celui-ci peut prétendre aux allocations familiales dues pour les travailleurs de sa catégorie, s'il a au moins deux enfants à charge au sens de l'article 10 de la loi du 22 août 1946.

(Rép. Min. J.O. Déb. Parl., A.N., 5-7-52, p. 3619.)

COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Par décret du 12 septembre 1952, le montant de la rémunération totale entrant en compte pour le calcul des cotisations est fixé comme suit :

114 000 fr pour règlement du salaire par trimestre ;

38 000 fr pour règlement du salaire par mois ;

8 700 fr pour règlement du salaire par semaine ;

1 750 fr pour règlement du salaire par jour ;

880 fr pour règlement du salaire par demi-journée ;

220 fr pour règlement du salaire par heure (pour une durée de travail inférieure à 5 heures).

(Décret du 12 septembre 1952, J.O. 26 septembre 1952, page 9313.)

RECouvreMENT DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE SIGNIFICATION PAR HUISSIER AUX EMPLOYEURS QUI REFUSENT LA MISE EN DEMEURE ENVOYEE PAR LETTRE RECOMMANDEE

Faute d'accusé de réception les organismes de sécurité sociale ne peuvent engager la procédure devant la Commission de première instance.

Le Ministre indique qu'une signification d'huissier permet d'engager cette procédure.

INSCRIPTION A LA S.S. D'UNE FEMME TRAVAILLANT DANS UNE S.A.R.L. DONT SON MARI EST GERANT MAJORITAIRE

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale estime, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux qu'une femme travaillant effectivement et continuellement dans une société à responsabilité limitée et dont le mari est gérant majoritaire muni des pouvoirs les plus complets peut être inscrite à la sécurité sociale.

(Rép. Min. J.O. Déb. Parl. A.N., 31-8-52, p. 3973.)

COTISATIONS D'ASSURANCES SOCIALES DUES AU TITRE DES APPRENTIS

Les cotisations patronales pour les apprentis ne recevant pas de rémunération en espèces mais seulement des avantages en nature ou le bénéfice de la formation professionnelle sont calculées sur un salaire forfaitaire mensuel fixé comme suit :

Apprentis de moins de 17 ans, 400 fr. ;

Apprentis de 17 à vingt ans, 2.000 fr. ;

Apprentis de plus de 20 ans, 4.000 fr.

Pour ceux recevant une rémunération supérieure aux sommes ci-dessus, c'est sur le montant de cette rémunération que la cotisation est calculée.

APPRENTIS VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les indemnités et rentes dues à l'apprenti victime d'un accident du travail, ainsi que le complément de rente dû, en cas de faute inexcusable de l'employeur, doit être calculé non sur le salaire souvent très minime qu'il perçoit réellement (quand il en perçoit un), mais sur le salaire minimum de la catégorie où l'apprenti aurait normalement été classé à la fin de l'apprentissage.

(Lettre Ministre Travail 26-6-52.)

ENQUETES POUR LA REPARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

La victime et les témoins convoqués aux enquêtes et se déplaçant hors de la commune où ils travaillent ont droit au remboursement de frais de transports et à une indemnité de repas.

VICTIME D'ACCIDENT DU TRAVAIL S'ETANT RELEVÉE TROP TOT APRES UNE OPERATION

La Cour de Cassation estime que cette faute de la victime confère à la Sécurité Sociale le droit de suspendre le paiement des prestations ou indemnités comme dans le cas où l'accident est causé par la faute intentionnelle ou inexcusable de l'accidenté.

(Cour Cassation, Section Sociale 13-3-52.)



TARIFS : Offres, demandes de matériel : 100 fr. la ligne ;
Offres d'emplois : 90 fr.
Demandes d'emplois : 50 fr. la ligne.
Achat et vente de fonds, capitaux et divers : 120 fr. la ligne.

DEMANDES D'EMPLOI

TRES bon dépanneur, 25 ans de pratique radio après étud. second. et techn., référ. gdes firmes, anc. commerçant rég. Paris, recherche situation technico-commerciale dépann. ou laborat. Paris ou Province. Prêt. mod. — PEGEON, 6, rue Peyras, à TOULOUSE (Haute-Garonne).

RADIO dépanneur et vendeur, 30 ans, 10 ans pratique, cherche situation. — Ecrire à la revue N° 142 qui transm.

DEPANNEUR RADIO ferait dépannage chez commerçant 1 ou 2 jours par semaine. — Ecr. à la revue N° 143 qui transm.

OFFRES D'EMPLOIS

FABRIC. connu app. électro-ménag. lançant radiateurs électriques, nouvelle conception appuyée par camp. public. organ. son réseau commercial et recherche représentants sérieux qualifiés. — Ecrire à la revue N° 308 qui transm.

REGION OUEST, ville 10.000 habitants, belle situation offerte à bon dépanneur ayant exp. commerc., actif, permis conduire. Ser. intéressé aux affaires, possib. association ou gérance libre par la suite. Réf. exigées. — Ecrire à la revue N° 309 qui transm.

ON DEM. techn. radio dépan. vendeur, tous les après-midi. Banl. Paris. — Ecrire à la revue N° 310 qui transm.

MATERIEL

A VENDRE : RADIOCINEPHONE fabr. BRONZAVIA ét. neuf. Ut. film parl. 16 mm. Prix int. — Ecrire : MORISSEAU, 45 quater, rue des Carmélites, POITIERS (Vienne).

ACHAT AU PLUS HAUT COURS. par n'importe quelle quantité, de tout matériel intéressant la T.S.F. et les machines parlantes. Fins de séries. Liquidations même par usine entière : Lampes, fils, résistances, postes, châssis, appareils de mesure, pièces détachées diverses. Paiement comptant, enlèvement immédiat. Envoyez liste détaillée avec quantités et descriptions. Proposition par retour. — M. BERTHOLET, 160, rue Montmartre, PARIS (2^e). Tél. : CENTral 41-32.

TOUT pour le DISQUE 78 et MICROFILM :

Albums-Mallettes-Classeurs à arceaux. Brosses. Saphirs. Tarif général sur demande. — STEINER, 80, Fg Saint-Denis, PARIS (10^e), 16-19 h. — Réparations phonos, t.-disq., etc. ttes marq.

FONDS COMMERCE

PLUSIEURS FONDS Radio et Electro-ménager, aff. 1^{er} ordre bien placés : 1^{er} Levallois ; 2^e Centre commerc. de S.-et-M. ; 3^e Importante localité, plein essor. grand avenir, S.-et-O. — SUTY, 45, rue de Clichy, PARIS (9^e). TRI. 46-87.

SUIS ACHETEUR FONDS RADIO, banlieue ou Province. — Ecrire à la revue N° 740 qui transm.

VENDEURS ET ACHETEURS, vous avez intérêt à consulter : G. MITTLER, 14, rue de Naples, PARIS (8^e). LAB. 79-46, qui met à votre disposition une possibilité unique de réalisation dans les moindres délais. Seul Cabinet professionnel spécialisé, il centralise actuellement la plupart des demandes d'acheteurs sérieux. Pour donner pleine satisfaction à ses clients, G. MITTLER limite son activité au seul secteur : PARIS-BANLIEUE.

RADIOTECHN. compétent cherche fonds à relever. Dispose petits capitaux. — Ecrire à la revue N° 741 qui transm.

RECH. gérance fonds radio-électr. avec logement. Région indiff. — Ecrire à la revue N° 742 qui transm.

COTE D'AZUR, affaire radio en pleine prospérité (250 postes vendus en 1951), à enlever 3.200 comptant. Avec les murs d'un bungalow libre 4 unités. Intermédiaire accepté. — Ecrire à la revue N° 743 qui transm.

DIVERS

ATELIER spécial. Artisan radio diplômé A.M. 25 ans pratique, effect. dépannage T.S.F. - TELEVISION pour revendeurs. Prix de gros. — S'adr. M. FRANÇOIS R., 20, rue Curial, PARIS (19^e). NOR. 46-19.

DISPOSE local et capitaux. Désire entrer relations technicien radio télévision. Etudiera toutes propositions. — Ecrire à la revue N° 90 qui transm.

VOLS

La Maison SORALEC, 93 bd Beaumarchais, PARIS (3^e), nous avise qu'elle a vendu un poste « RADIALVA » N° 82.338 (type Fugue) et access. divers et qu'elle a reçu en paiement un chèque sur la B.R.E.D. (Banque Régionale d'Escompte et Dépôt), Agence République, 41 bis, bd Voltaire, PARIS (XI^e), chèque émis par un nommé GEURY Marcel, 71, rue Saint-Jacques, PARIS (V^e), se disant commerçant. La banque a avisé SORALEC que la signature n'était pas conforme et que le compte était d'ailleurs soldé. Prière aux radio-électriciens auxquels le poste serait présenté de conserver celui-ci et d'aviser SORALEC et de remettre, si possible, le porteur entre les mains de la police.

POSTE VOLE, RADIALVA type super Brio 52 N° 24.319. Prière renseigner M. PREVEL René, 24, rue de Dijon, à MITRY-LE-NEUF (Seine-et-Marne).

POUR BIEN ACHETER
Un FONDS, Une INDUSTRIE
DE RADIO, D'ÉLECTRICITÉ
FAITES CONFIANCE AU
SEUL CABINET SPÉCIALISÉ
de la profession (PARIS-BANLIEUE)

G. MITTLER
(ANCIEN GROSSISTE)

14, Rue de Naples — PARIS-8^e
Téléphone : LABorde 79-46

GRAND CHOIX DE FONDS - TOUS PRIX
AFFAIRES SÉRIEUSES - BIEN ÉTUDIÉES
Publi SARP

Titan - Radio



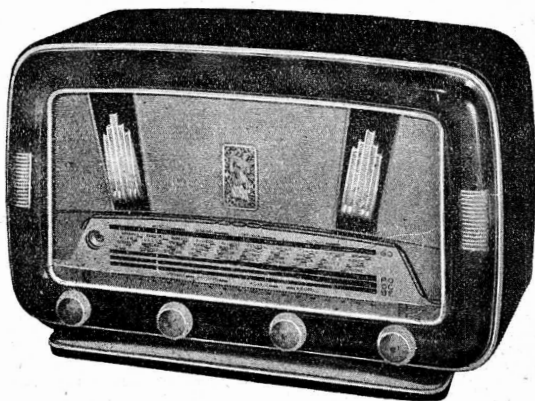
présente
les dernières nouveautés
pour la Saison 1953

DOCUMENTATION SUR DEMANDE

TITAN-RADIO, 36 bis, Rue Rachais, LYON

Tél. : PA. 20-52

CONSULTEZ-NOUS SANS TARDER



publi SARP



UNE VENTE FACILEMENT
enlevée

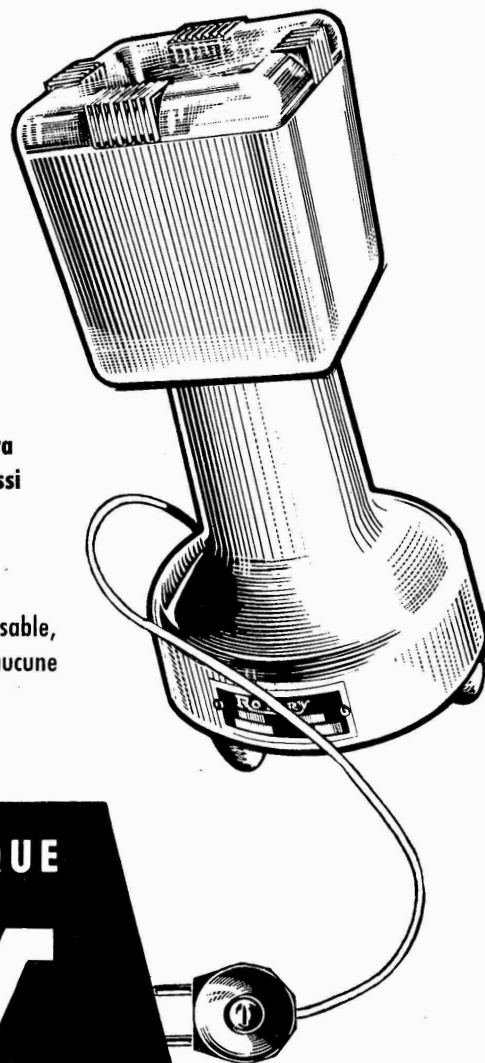
**cinq secondes de
démonstration
= un Rotary vendu**

Très convaincante, la petite démonstration
de ROTARY - et comme elle facilite la vente !

Vous le branchez 5 secondes sous les yeux de
la cliente. Ses lames tourbillonnant comme
une hélice lui font instantanément réaliser
que ROTARY moudra son café mieux qu'elle !

- à sa place !
- en 15 secondes !
- avec une finesse telle que chaque grain livrera
tout son arôme et qu'elle aura donc un café aussi
fort avec 20 % de grains en moins.

Comme, en outre, ROTARY est indéréglable, incassable,
joli, d'un prix très abordable et garanti 1 an, aucune
raison d'hésiter à vous l'acheter.

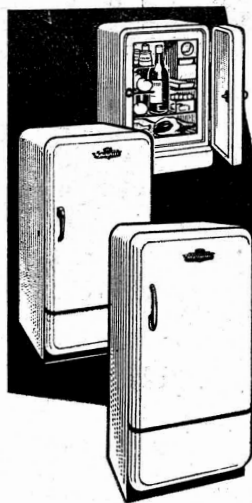


LE MOULIN A CAFÉ ÉLECTRIQUE

ROTARY

double ses ventes tous les 6 mois, parce que c'est
un article de confiance qui répond **EXACTEMENT** aux
goûts et aux besoins de VOTRE clientèle.

214 R. RAYMOND
LOSSERAND -
PARIS (XIV^e)
TÉL. : LEC. 57-14



LA CLIENTÈLE EST EXIGEANTE

...Ayez à sa disposition un matériel irréprochable, dans le domaine réfrigération, fiez-vous à **NEWFRIGOR**, qui depuis 1935, se trouve en tête de la technique moderne du froid.

NEWFRIGOR met à votre disposition la gamme la plus complète de réfrigérateurs, depuis le petit appareil ménager jusqu'aux armoires frigorifiques de professionnels en passant par les modèles les plus luxueux.

Vous pouvez ainsi, dans une seule marque, satisfaire tout l'éventail de la clientèle.

Tous ces appareils, d'une présentation élégante et séduisante, sont munis des derniers perfectionnements: Bacs à glace avec démoulage automatique, crisper en plexi-glass, clayettes rigoureusement inaltérables, disposées rationnellement, permettant la plus grande diversité de rangement, cuve intérieure monobloc à revêtement en émail porcelaine vitrifiée inaltérable aux acides et ne craignant pas la rayure. Eclairage intérieur, thermostat, etc...

NEWFRIGOR vous garantit le succès par ses milliers d'appareils en service qui constituent sa meilleure publicité.

Newfrigor

LE MIXER

Packard
12 VITESSES

Si le mixer **PACKARD** 12 vitesses bat tous les mois ses propres records de vente, la raison en est simple: elle est dans sa grande robustesse dans son emploi facile et son entretien nul.

Équipé d'un moteur universel, il fonctionne sur tous courants, il se graisse par lui-même, il se lave automatiquement, son gobelet résiste à la chaleur, sa base émaillée blanche lui permet de rester indéfiniment impeccable.

Grâce à ses 12 vitesses et à ses accessoires, le mixer **PACKARD** est le plus complet et son livre de recettes qui l'accompagne en est la preuve, aussi se vend-il bien.



Newfrigor et Packard
Font vendre

PARCE QU'UN CLIENT NEWFRIGOR ET UN CLIENT PACKARD AMÈNE D'AUTRES CLIENTS.

c'est un client satisfait!

52, RUE LA BOÉTIE

PARIS 8^e
BAL. 12-06

DEMANDEZ-NOUS NOS CATALOGUES N.R.

PUB. R. THOMASSEN

TOUT L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE MÉNAGER



LA SOCIÉTÉ

IRAD

82, RUE D'AUTEVILLE, PARIS 10^e - PRO. 95-12

*tout
tout de suite*

LA COUVERTURE CHAUFFANTE

Jema
de luxe

EST ACTUELLEMENT LA PLUS PERFECTIONNÉE DU MARCHÉ

DÉMONTABLE

LAVABLE

...conçue pour durer.

REVENDEURS, assurez-vous la vente d'un article de confiance, qui vous garantira une nouvelle clientèle.

Documentation et conditions sur demande

JEMA 40, R. de Paradis PARIS
Tél. PRO. 18-38

*Garantie
2 ans*

PUBL. RAY

Supersonic

UTILISE LES VIBRATIONS SONIQUES

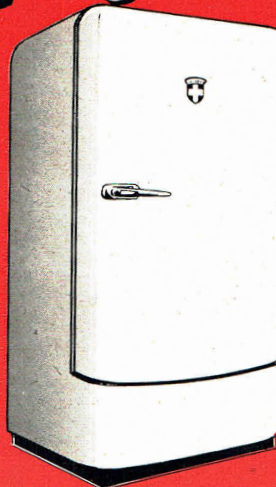
RÉUNIT TOUS LES AVANTAGES DES
MEILLEURES MACHINES À LAVER
MAIS ELLE SEULE N'USE PAS LE LINGE
SE BRANCHE SUR SIMPLE PRISE DE COURANT
CONSOMMATION INSIGNIFIANTE



**Précision
et qualité
suisse**

Refrigor

TECHNIQUE SUISSE DE PRÉCISION



**BLOC HERMÉTIQUE
À ABSORPTION
SANS MOTEUR
SANS COMPRESSEUR**
Nombreux cubes
de glace

Capacité de 35 à 120 dm³

Facilités de paiement
6, 12, 18 et 24 mois

GARANTIE 5 ANS
SPÉCIALE DE

C^{IE} FRANCO-SUISSE

S.A. au CAPITAL de 225.000.000 de Fr.

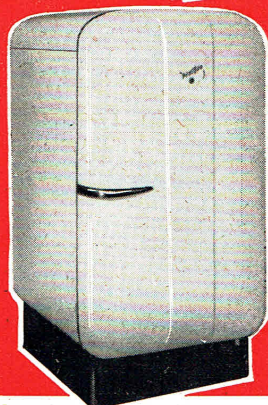
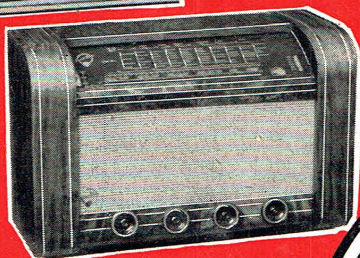
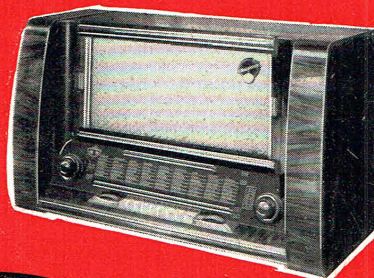
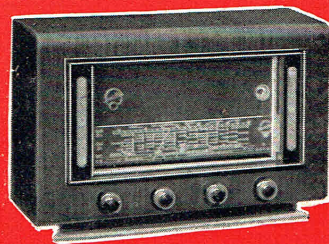
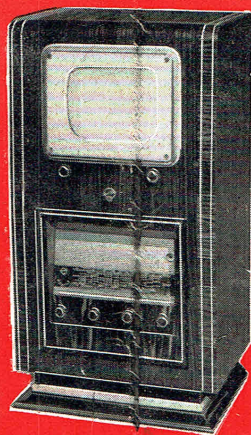
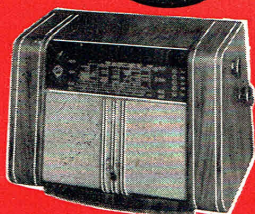
ROYAL C^o S. A. ZÜRICH

16, Rue LA BOÉTIE, PARIS VIII^e - Tél. ANJ. 89-35

**Sur le plan
de la
qualité...**

Point Bleu

VOUS OFFRE UNE GAMME COMPLÈTE
DE POSTES RÉCEPTEURS FRANÇAIS
ET D'IMPORTATION • AMPLIS
RADIO-PHONOS • TÉLÉVISEURS
RÉFRIGÉRATEUR



Point Bleu

22, Avenue de Villiers, PARIS-17^e

Tél. Wag. 85-32 ++